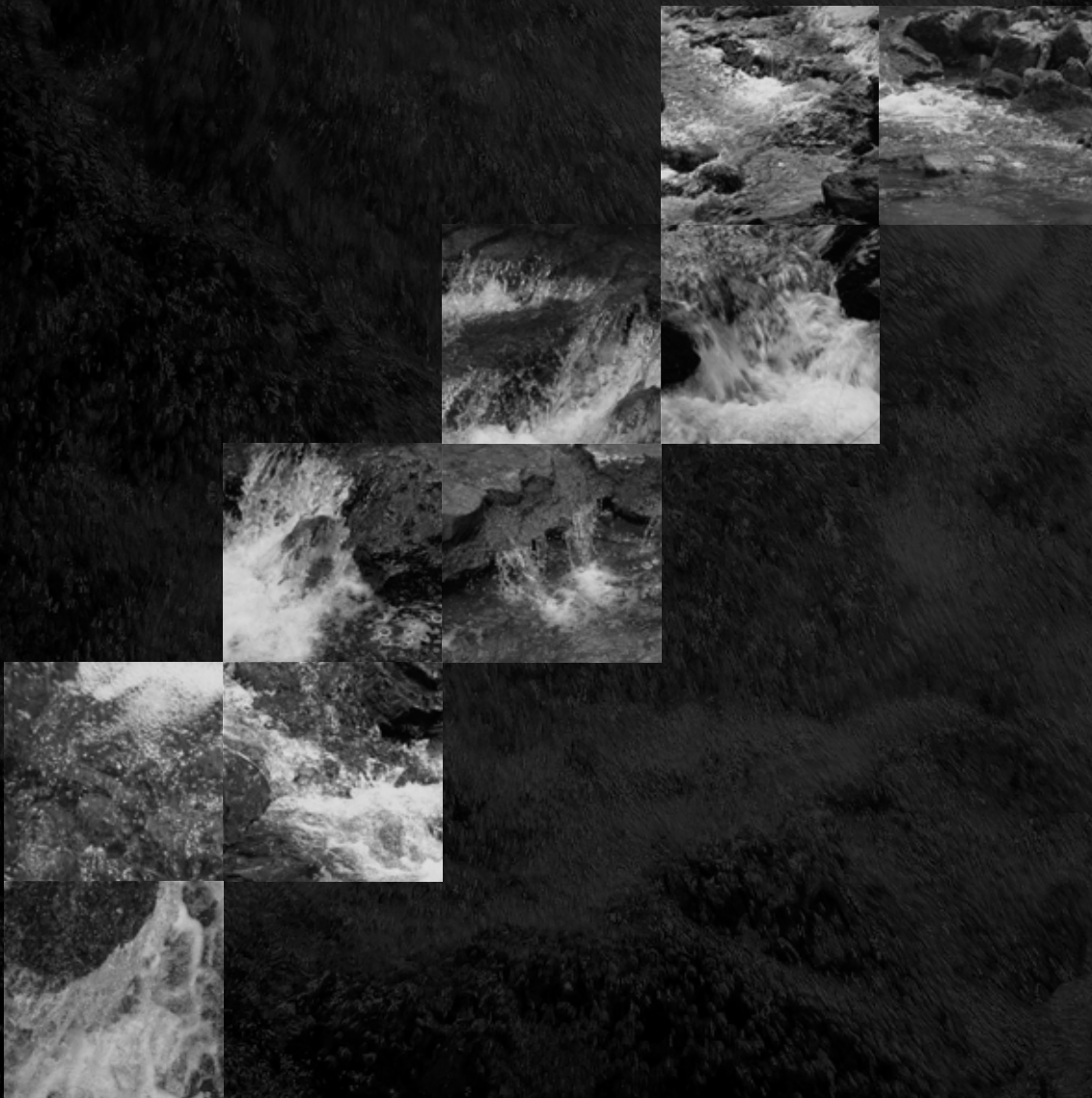




2014 RAPPOR T ANNUEL







2014 RAPPOR ANNUEL

Sommaire

Message du Comité de Direction	Page 5
1. Présentation de la S.A. AQUAWAL	Page 6
2. Rapport de gestion	Page 12
3. Rapport d'activités des Commissions et groupes de travail annexes	Page 18
4. Service études	Page 32
5. Communication et sensibilisation	Page 34
6. Convention-cadre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA)	Page 40
7. Représentations extérieures et Accords de partenariat	Page 42
8. Rapport financier Bilan et compte de résultats	Page 44
9. Rapport du Commissaire-Reviseur	Page 49

MESSAGE DU COMITÉ DE DIRECTION

L'année 2014 est synonyme pour AQUAWAL de remise en question, d'évaluation, de réflexion en termes de stratégie et de positionnement de la Fédération et du monde de l'eau en général. Pour faire face au contexte économique relativement difficile et toujours dans un souci de transparence, une réflexion a été initiée par le Comité de Direction d'AQUAWAL. Celle-ci a permis d'orienter l'Union professionnelle vers de nouveaux objectifs et défis majeurs à relever tout en tenant compte également d'une volonté d'ouverture à la politique et aux enjeux européens du secteur de l'eau.

Dans ce cadre, les contacts avec Aqua Publica Europea, l'EurEau, et l'Agence européenne de l'Environnement se sont intensifiés, toujours dans l'esprit d'ouverture à la dimension européenne. AQUAWAL a organisé au mois de mai 2015, en collaboration avec la SPGE, l'Assemblée générale de l'EurEau.

EurEau, où AQUAWAL dispose d'un représentant aux Commissions de travail EU II « Eaux usées », où elle assure en outre la Présidence, et EU III « Législation et Economie ».

Au niveau régional, AQUAWAL a anticipé les élections législatives du 25 mai en organisant les 6^{es} Assises de l'eau sous forme de débat politique.

Débat auquel ont participé des représentants des quatre principaux partis politiques francophones en vue de dresser le bilan de la législature et de réfléchir aux perspectives futures en matière de gestion de l'eau. Cette manifestation fut notamment l'occasion pour AQUAWAL d'y présenter son Mémoire.

Immédiatement après la désignation du Ministre de l'Environnement, AQUAWAL a sollicité une entrevue afin de se présenter en tant que Fédération wallonne du secteur de l'eau. Des contacts réguliers se poursuivront entre le Comité de Direction d'AQUAWAL et le Ministre de l'Environnement et ses collaborateurs. Dans ce contexte, ce dernier a notamment chargé AQUAWAL de se concentrer sur la mise en place d'une procédure de certification des installations intérieures d'eau potable et d'eaux usées.

Un groupe de travail spécifique « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières » a été mis en place et se réunit selon un planning de travail très étroit afin de finaliser ses travaux dans le courant de l'année 2015.

Cette préoccupation constitue évidemment une priorité pour AQUAWAL, bien consciente de l'importance de ce dossier, qui dès 2008 sollicitait déjà les Pouvoirs politiques de l'époque pour l'examen de cette thématique.

Une autre réflexion sur un dossier majeur a été mise en chantier et concerne la problématique de la réception des matériaux liée à l'intérêt de mettre en place une procédure standardisée pour les secteurs eau potable et eaux usées. Ses travaux produiront également leurs effets dans le courant de l'année 2015.

AQUAWAL a aussi poursuivi ses échanges avec les deux autres structures régionales, à savoir AquaBru et AquaFlanders, le SPF, le SPW (DGO1, DGO3, DGO4 et OWD), les secteurs agricole et industriel, la Fédération des CPAS et les représentants des carriers.

Refonte du site web avec une nouvelle arborescence, présence sur les médias sociaux, soutien à la Semaine Universelle de l'Eau et du Climat, Assemblée générale ordinaire annuelle, où les Entreprises wallonnes de l'eau ont pu exprimer leur point de vue, Convention d'études avec le SPW et le CEHD, engagement d'un bioingénieur chargé d'assurer les missions d'AQUAWAL dans la Convention-Cadre, conférence de presse sur l'évolution du prix de l'eau en Wallonie, etc. Voici quelques-uns des nombreux dossiers pour lesquels notre Union professionnelle s'est engagée durant l'année 2014.

Comme vous le constaterez à la lecture de ce rapport d'activités, les challenges futurs pour le secteur de l'eau sont nombreux et sa Fédération dynamique plus que jamais au service de ses sociétés associées, répondra présente pour relever les multiples défis de demain et après-demain.

Terminons ce mot du Comité de Direction par une pensée pour trois personnalités du secteur de l'eau admises à la retraite et mises à l'honneur à l'occasion de l'Assemblée générale ordinaire annuelle, Monsieur PETIT (Directeur financier de l'INASEP et membre de la Commission d'Avis), Monsieur PIROTTE (Secrétaire du Comité des Experts de la SPGE et ancien Directeur d'AQUAWAL) et Monsieur DESTREBECQ (Coordinateur de la S.A. PROTECTIS, membre de la Commission I « Production »).

Nous vous souhaitons bonne lecture de ce rapport illustré par des paysages de Wallonie où notre eau est présente à l'état sauvage.

Le Comité de Direction

PRÉSENTATION DE LA S.A. AQUAWAL



Objet social (Article 3 des statuts)

- Assurer la défense et la promotion des intérêts individuels et collectifs des membres de la société ;
- Promouvoir et participer au développement de la gestion intégrée du cycle de l'eau par sous-bassins hydrographiques et assurer la représentation des membres auprès des organes de gestion créés dans ce cadre ;
- Apporter son expertise technique auprès de ses membres et autorités ;
- Assurer la représentation des producteurs, distributeurs et des épurateurs wallons dans le capital et les organes de gestion de la « Société Publique de Gestion de l'Eau » (SPGE), conformément à l'article 333 du Décret du 27 mai 2004 relatif au Livre II du Code de l'environnement constituant le Code de l'eau ;
- Développer des synergies avec les organismes qui touchent directement ou indirectement au cycle anthropique de l'eau ;
- Assurer la coordination de l'information et de la sensibilisation relative à la gestion anthropique du cycle de l'eau.



Composition du capital (Situation arrêtée au 31/12/2014)

Associés	Parts E		Parts M		Parts F	TOTAL	%
	E1	E2	M1	M2			
AIEC			1			1	0,02%
AIEM			1			1	0,02%
CIESAC			1			1	0,02%
CILE			1.273			1.273	20,44%
IDEN			1			1	0,02%
IECBW	5					5	0,08%
Régie des Eaux de Chimay	1					1	0,02%
Régie des Eaux de Saint-Vith			1			1	0,02%
Service des Eaux de Burg-Reuland			1			1	0,02%
Service des Eaux de Limbourg			1			1	0,02%
Service des Eaux de Rochefort			1			1	0,02%
Service des Eaux de Theux			1			1	0,02%
Service des Eaux de Trois-Ponts			1			1	0,02%
Service des Eaux de Waimes			1			1	0,02%
SWDE	1.043		1.308			2.351	37,75%
VIVAQUA	1		1			2	0,03%
IDEA	7	344				351	5,64%
INASEP			1	383		384	6,17%
AIDE				745		745	11,96%
AIVE				307		307	4,93%
IBW		224				224	3,60%
IGRETEC				327		327	5,25%
IPALLE		245				245	3,93%
SPGE					1	1	0,02%
TOTAUX	1.057	813	2.594	1.762	1	6.227	100,00%
	1.870		4.356		1		

Parts E :
Bassin hydrographique Escaut

Parts M :
Bassins hydrographiques Meuse - Rhin - Seine

Parts F :
Organisme de coordination et de financement de
l'assainissement et de la protection des captages

Parts 1 :
Producteurs-distributeurs d'eau

Parts 2 :
Organismes d'assainissement agréés

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES PRODUCTEURS-DISTRIBUTEURS D'EAU



AIEC

Association Intercommunale
des Eaux du Condroz
Rue des Scyoux, 20
B-5361 SCY



AIEM

Association Intercommunale
des Eaux de la Molignée
Rue Estroit, 39
B-5640 METTET



CIESAC

Compagnie Intercommunale
des Eaux de la Source
de Les Avins - Groupe Clavier
Rue de la Source, 10
B-4560 CLAVIER



CILE

Compagnie Intercommunale
Liégeoise des Eaux
Rue du Canal de l'Ourthe, 8
B-4031 ANGLEUR



IDEA

Intercommunale de
Développement Economique et
d'Aménagement de la Région
Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS



IDEN

Intercommunale des Eaux
Nandrin-Tinlot et environs
Route du Condroz, 319
B-4550 NANDRIN



IECBW

Intercommunale des Eaux
du Centre du Brabant Wallon
Rue Emile François, 27
B-1474 GENAPPE (WAYS)



INASEP

Intercommunale Namuroise
de Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE



Régie des Eaux de Chimay

Grand-Place, 13
B-6460 CHIMAY



Régie des Eaux de Saint-Vith (Stadtwerke Sankt Vith)

Friedensstraße, 19
B-4780 SAINT-VITH



Service des Eaux de la Commune de Burg- Reuland

Thommen, 64
B-4791 BURG-REULAND



Service des Eaux de la Commune de Limbourg

Avenue Victor David, 15
B-4830 LIMBOURG



Service des Eaux de la Commune de Rochefort

Place Albert 1^{er}, 1
B-5580 ROCHEFORT



Service des Eaux de la Commune de Theux

Place du Perron, 2
B-4910 THEUX



Service des Eaux de la Commune de Trois- Ponts

Route de Coö, 58
B-4980 TROIS-PONTS



Service des Eaux de la Commune de Waimes

Place Baudouin, 1
B-4950 WAIMES



SWDE


La Société wallonne des eaux
Rue de la Concorde, 41
B-4800 VERVERS



VIVAQUA

Boulevard de l'Impératrice, 17-19
B-1000 BRUXELLES

SOCIÉTÉS ASSOCIÉES ORGANISMES D'ASSAINISSEMENT AGREES (OAA)

 **A I D E**
Association Intercommunale pour
le Démergement et l'Épuration
des Communes de la Province de
Liège
Rue de la Digue, 25
B-4420 SAINT-NICOLAS (LIEGE)

 **A I V E**
Association Intercommunale pour
la protection et la Valorisation de
l'Environnement
Drève de l'Arc-en-Ciel, 98
B-6700 ARLON

 **I B W**
Intercommunale du Brabant
Wallon
Rue de la Religion, 10
B-1400 NIVELLES

 **I D E A**
Intercommunale de
Développement Economique et
d'Aménagement de la Région
Mons-Borinage-Centre
Rue de Nimy, 53
B-7000 MONS

 **I G R E T E C**
Intercommunale pour la Gestion
et la Réalisation d'Etudes
Techniques et Economiques
Boulevard Mayence, 1
B-6000 CHARLEROI

 **I N A S E P**
Intercommunale Namuroise de
Services Publics
Parc Industriel
Rue des Viaux, 1b
B-5100 NANINNE

 **I P A L L E**
Intercommunale de gestion de
l'environnement de Wallonie
picarde et du Sud-Hainaut
Chemin de l'Eau vive, 1
B-7503 FROYENNES

ORGANISME DE COORDINATION ET DE FINANCEMENT DE L'ASSAINISSEMENT ET DE LA PROTECTION DES CAPTAGES

 **S P G E**
Société Publique de Gestion de
l'Eau
Avenue de Stassart, 14-16
B-5000 NAMUR

A noter que la S.A. AQUAWAL intervient à hauteur de 24% dans l'actionnariat de la SPGE. A ce titre, elle dispose de cinq mandats au sein du Conseil d'Administration de la SPGE (trois mandats pour le secteur « Assainissement » et deux mandats pour celui de la « Production-distribution d'eau »).

Organes de Gestion

(au 31/12/2014)

Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration est composé de 22 membres :

Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

1^{re} Vice-Présidente :

Mme C. DECAMPS (IDEA)

2^e Vice-Présidente :

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

Membres :

M. B. ANTOINE (AIVE)

M. Ph. BOURY (SWDE)

M. M. CORNELIS (SWDE)

M. M. DEBOIS (IGRETEC)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. D. DESSILLY (IDEA)

M. M. GOFFIN (CILE)

M. O. LAGNEAU (VIVAQUA)

M. M. LEMINEUR (INASEP)

M. P. LEURIS (IBW)

M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. J.-Cl. NIHOUL (SWDE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. A. SERVAIS (Régie des Eaux de Saint-Vith)

M. E. SMIT (SWDE)

M. A. TABART (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

M. E. VAN SEVENANT (SWDE)

Comité de Direction

Le Comité de Direction est composé de 9 membres issus du Conseil d'Administration. Pour la nomination du Président, il y a alternance entre les secteurs production-distribution et assainissement (mandat de deux ans).

Président :

M. A. GILLIS (IECBW)

1^{re} Vice-Présidente :

Mme C. DECAMPS (IDEA)

2^e Vice-Présidente :

Mme I. JEURISSEN (SWDE)

Membres :

M. B. ANTOINE (AIVE)

M. G. DELBAR (IPALLE)

M. J.-L. MARTIN (SPGE)

M. A. PALMANS (CILE)

M. E. SMIT (SWDE)

M. Cl. TELLINGS (AIDE)

Personnel

Directrice :

Mme S. VERTONGEN

Assistante de direction :

Mme Ch. CELLIER

Conseillers scientifiques :

M. A. GOUBAU

M. C. PREVEDELLO

Chargée de communication :

Mme F. MERENNE

Commissaire-Reviseur

SPRL Jean-Marie DEREMINCE

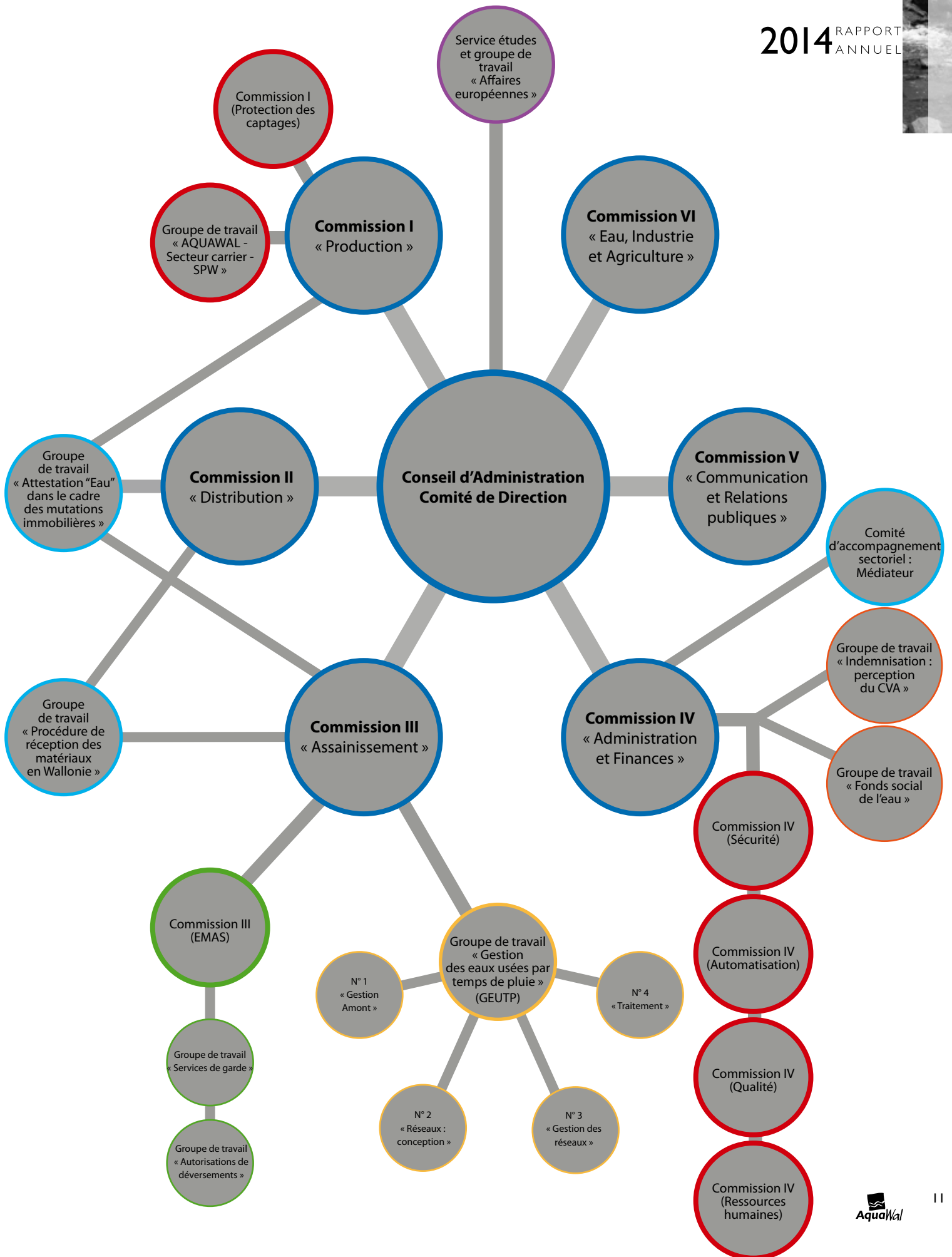
Commission d'Avis

M. E. GAZIAUX (IECBW)

M. D. HELLIN (INASEP)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

M. J.-Fr. MINET (IGRETEC)



RAPPORT DE GESTION

Aspect activités

2014... année de transition pour la S.A. AQUAWAL, marquée par une évaluation du fonctionnement et de la stratégie de la Fédération professionnelle et du secteur de l'eau dans son ensemble.

Dans ce cadre, une réflexion a en effet été initiée par ses Instances, dont les conclusions produiront leurs effets dans le courant de l'année 2015, positionnant la Fédération vers de nouveaux objectifs et défis majeurs à relever.

L'Assemblée générale ordinaire annuelle d'AQUAWAL a eu lieu le vendredi 13 juin sur le site de l'Hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines. A cette occasion, la parole a été donnée à Monsieur PISSART, Président des Entreprises wallonnes de l'eau, qui a présenté un exposé sur le thème : « Défis des entrepreneurs dans le secteur de l'eau en Wallonie ». Cette présentation a permis de mettre en évidence les challenges qui attendent les entreprises wallonnes en fonction de l'évolution du marché, la volonté du secteur de poursuivre la collaboration « Public-Privé » et son souhait de partenariat pour la valorisation du savoir-faire wallon à l'international. Lors de cette Assemblée générale ordinaire, AQUAWAL a présenté la refonte de son site internet dont la nouvelle arborescence permet à l'internaute une plus grande accessibilité avec les différentes rubriques qui le composent.

Au cours de ladite Assemblée générale, le Président d'AQUAWAL a mis à l'honneur, en raison de leur départ à la retraite, respectivement Monsieur PETIT (Directeur financier de l'INASEP, membre de la Commission d'Avis), Monsieur PIROTTE (Secrétaire du Comité des Experts de la SPGE et ancien Directeur de la Fédération) et Monsieur DESTREBECQ (Coordinateur de la S.A. PROTECTIS, membre de la Commission I « Production »).

Durant l'année 2014, AQUAWAL a organisé, en collaboration avec l'UVCW, la sixième édition des « Assises de l'eau en Wallonie ». Cette manifestation a eu lieu le mercredi 19 février au complexe cinématographique Acinapolis de Jambes en présence des représentants des quatre principaux partis francophones.

En vue des élections du 25 mai, cette édition s'est organisée sous la forme d'un débat politique sur la gestion de l'eau. Celui-ci a permis de dresser le bilan de la dernière législature et de réfléchir aux perspectives futures en matière de gestion de l'eau, en Wallonie et au niveau européen. Au cours de cette édition, AQUAWAL et l'UVCW ont exposé, via une présentation commune, les principales lignes directrices de leur Mémoire respectif.

Une présentation du plan d'actions pour la sauvegarde des ressources en eau en Europe par un représentant de la DGE (Direction Générale Environnement) de la Commission européenne a permis d'introduire le débat sur la politique européenne.

La présentation des débats et la modération de la matinée ont été assurées par Monsieur MAROY.

A cette occasion, AQUAWAL a diffusé le rapport annuel « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie ». Cette manifestation a également permis à la CILE, via un stand, de pro-





motionner son usine d'embouteillage de Hamoir (Source de Pêchet). Vu le succès récurrent de cette manifestation (plus de 300 participants), AQUAWAL poursuivra l'organisation par une septième édition sur le thème de la gestion des réseaux d'égouttage.

Au cours de l'année écoulée, AQUAWAL a répondu à de multiples sollicitations et a participé activement à de nombreux événements. Les contacts et les échanges d'information avec les deux autres structures régionales AquaBru et AquaFlanders se sont poursuivis de manière constructive. AQUAWAL a rencontré notamment des représentants d'APE, de l'EurEau, du SPF (Santé publique, Sécurité de la Chaîne Alimentaire et Environnement), du SPW (DGO1, DGO3, DGO4 et OWD), des secteurs industriels, agricoles, des partenaires carriers, de l'EWE et des représentants des minéraliers. AQUAWAL a également pu se présenter en tant que Fédération wallonne du secteur de l'eau dès l'installation du Ministre de l'Environnement.

En tant que membre fondateur de l'Asbl « Verviers, au film de l'eau », AQUAWAL a soutenu la Semaine Universelle de l'Eau et du Climat (SUEC) qui s'est déroulée en 2014 à Louvain-la-Neuve, Bruxelles et Liège avec notamment la projection du film « Rivière perdues » de Madame HACHMI et une conférence de Monsieur KANNOU, Gouverneur au Conseil Mondial de l'Eau et Directeur exécutif de l'Institut Méditerranéen de l'eau.

AQUAWAL a également soutenu l'opération « Classes d'eau en Wallonie » par la mise à disposition d'un dossier réalisé en partenariat avec le Journal des enfants sur les secrets de notre eau du robinet.

Les organes de gestion d'AQUAWAL se sont réunis à six reprises pour le Comité de Direction et à cinq reprises pour le Conseil d'Administration :

Ces réunions ont permis d'assurer notamment :

- Le suivi des Conventions d'études et des études internes :
- Convention d'étude entre le SPW, AQUAWAL et le CEHD : « Evaluation des effets de la politique tarifaire (ECEET) et du comportement des ménages wallons sur leurs consommations d'eau et d'énergie »,
- Etudes internes : « La comparaison des dispositions législatives en matière de recouvrement de créances entre la Wallonie et ses voisins », « La baisse des consommations d'eau en Wallonie – Quel constat ? Quels enjeux ? Quelle réponse ? ».
- Et de manière générale les projets futurs de Conventions d'études.



Le 19 juin, AQUAWAL a organisé en collaboration avec la SPGE à la station d'épuration de Namur-Brumagne, une conférence de presse sur « L'évolution du prix de l'eau en Wallonie » qui a permis de présenter le triptyque d'information réalisé sur « Le prix de l'eau en toute transparence ». Cette conférence de presse a connu un important succès et a été largement relayée dans l'ensemble des médias (presse écrite et audiovisuelle).

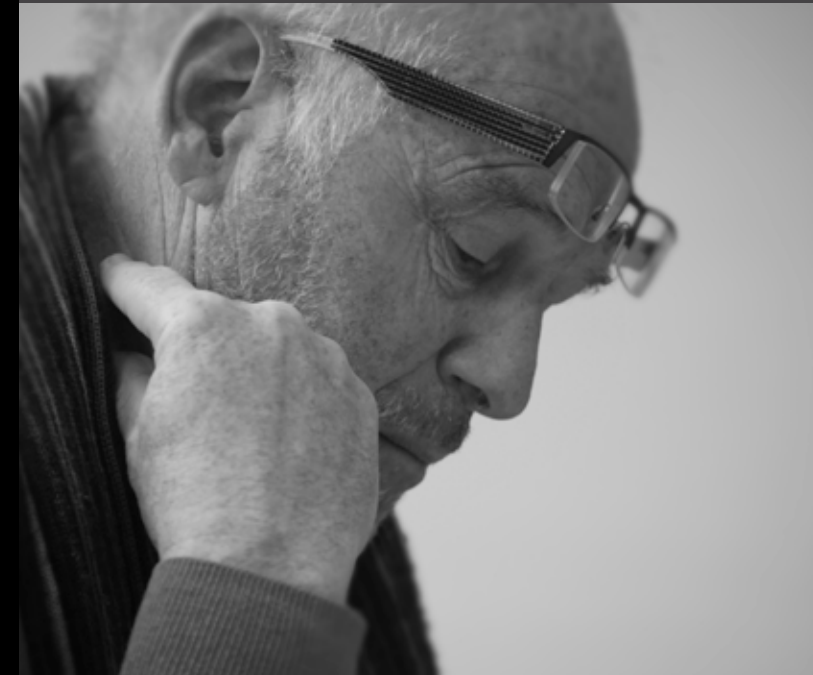
- L'examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. Partie 3 : Rapport d'activités des Commissions).

- Le suivi des dossiers suivants :

- La gestion administrative, financière, l'actualisation des représentations extérieures et la supervision des travaux des Commissions et groupes de travail annexes,
- La désignation de représentants d'AQUAWAL dans différents organes extérieurs et Comités d'accompagnement d'études, ainsi que le suivi de celles-ci,
- La collaboration d'AQUAWAL dans la mise en œuvre du Programme de Gestion durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA), le suivi de l'audit interne et la restructuration fonctionnelle de Nitrawal ainsi que la procédure de recrutement et engagement au sein d'AQUAWAL d'un bioingénieur,
- Les travaux de l'ExCom (Comité Exécutif, Conseil d'Administration, Commissions de travail) de l'EurEau,
- Les réunions du Comité stratégique d'APE, du Conseil d'Administration et de ses Commissions de travail,
- L'examen et l'approbation des fiches techniques élaborées par la Commission II « Distribution » relatives aux marchés de fournitures et de travaux,
- La préparation de la sixième édition des « Assises de l'eau en Wallonie », son évaluation et la détermination du thème de la septième édition,
- Les différents communiqués de presse d'AQUAWAL et le suivi de l'avis juridique sur l'article « Réduction de débit sur votre compteur d'eau... Racket ? »,
- La réforme de Belgaqua et la régionalisation des activités techniques,
- La refonte du site internet d'AQUAWAL,
- La préparation de l'Assemblée générale ordinaire d'AQUAWAL,
- Les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/Riwa-Meuse »,
- Le reporting des réunions du Conseil d'Administration de la SPGE,
- Le bilan de la campagne d'adhésion aux sociétés non associées,
- L'agrément accordé par la Commission de pilotage du système éducatif de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour le dossier pédagogique à l'attention des classes maternelles « Au fil de l'eau »,
- Le partenariat avec le secteur carrier et notamment l'édition d'une brochure « Eau & Pierre : Richesses wallonnes à valoriser »,
- Le suivi des travaux des groupes de travail « GEUTP » relatifs à la gestion des eaux usées par temps de pluie,
- Les contacts en cours avec ORES concernant la mise en place et le développement d'un Smart metering,







- Les échanges avec la cellule permanente du Centre de crise concernant les impacts éventuels du délestage électrique sur les installations du secteur « eau »,
- Le dossier relatif à l'organisation de l'Assemblée générale de l'EurEau 2015 en Belgique,
- La présentation de l'étude réalisée par l'OCDE sur le thème « The Governance of water regulators »,
- La présence d'AQUAWAL sur les médias sociaux,
- Le développement de la médiation des Pouvoirs subordonnés en Wallonie : expérience pilote et le suivi des travaux du Comité sectoriel : Médiateur.
- Cinq autres dossiers ont été suivis avec la plus grande attention par les Instances d'AQUAWAL, à savoir :
 - La rédaction de l'Avis d'AQUAWAL sur l'enquête publique dans le cadre de la politique européenne de l'eau : avis sur les propositions de calendrier et programme de travail, ainsi que sur les enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration des 2es Plans de Gestion par District hydrographique (2016-2021),
 - La régulation du prix de l'eau : rédaction d'une note relative au transfert de compétences de la régulation du prix de l'eau, entrevue avec les représentants du Bureau d'études Mc KINSEY chargés d'une étude sur la régulation du secteur de l'eau en Wallonie, courriers aux Ministres de l'Economie et de l'Environnement présentant les propositions d'AQUAWAL et information régulière aux sociétés associées sur la procédure à adopter en matière de majoration tarifaire,
 - Le dossier relatif à la possible taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés,
 - La problématique du plomb dans l'eau du robinet et les exigences légales en termes de teneur de l'eau en plomb depuis le 25 décembre 2013,
 - La mise en place de deux nouveaux groupes de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières » (demande du Ministre de l'Environnement) et « Procédure de réception des matériaux en Wallonie ». Les travaux de ces groupes de travail sortiront leurs effets dans le courant de l'année 2015.



Les Instances d'AQUAWAL ont également suivi avec grande attention la finalisation du dossier relatif à l'élaboration, sur demande de la Fédération royale du Notariat belge, d'un formulaire commun de changement « usager/propriétaire » qui servira de référence à l'ensemble des notaires exerçant leurs activités en Wallonie.

Une présentation aux membres du Conseil d'Administration des travaux des Commissions et Groupes de travail annexes par les Présidents des Commissions courant l'année 2013 a eu lieu le 27 mars. A cette occasion ont été associés les représentants d'AQUAWAL via Belgaqua des

Commissions EU II « Eaux usées » et EU III « Législation et Economie » de l'EurEau. Une présentation des travaux du service « Etudes » et du groupe de travail « Affaires européennes », de même que la Convention-cadre « Programme de Gestion durable de l'azote », rapport d'activités 2013 / Programme d'action 2014, a eu lieu.

La participation des délégués des sociétés associées dans le cadre des 128 réunions des Commissions et organes de gestion d'AQUAWAL représente pour l'année écoulée environ 3.000 heures de travail.

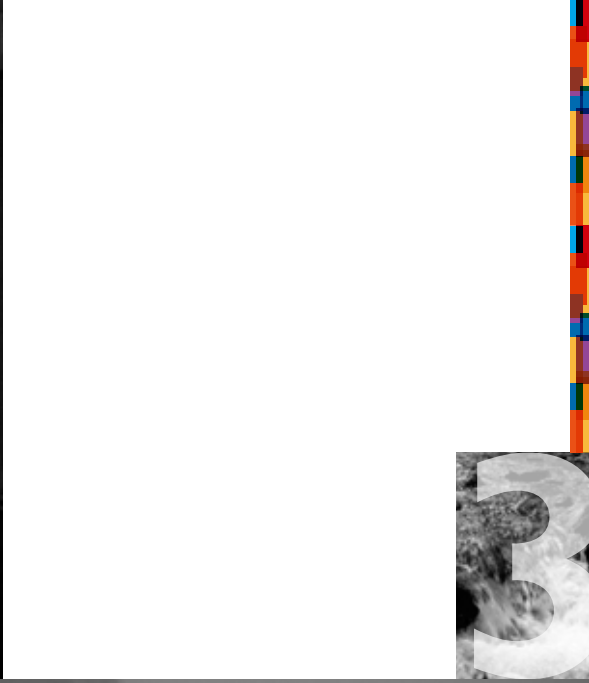
RAPPORT D'ACTIVITÉS DES COMMISSIONS ET GROUPES DE TRAVAIL ANNEXES

Durant l'année 2014, quatre grands dossiers ont été communs à l'ensemble des Commissions de travail :

- Le gaz de schiste et les forages géothermiques avec une présentation d'un exposé par le professeur BAELE (UMons) et Monsieur KASSI (Agence wallonne de l'Air et du Climat),
- Le Plan d'urgence électricité délestage et ses répercussions sur le secteur de l'eau en collaboration avec le Centre Régional de crise (CRC-W),
- L'évaluation de la 6^e édition des « Assises de l'eau en Wallonie » (débat politique sur la gestion de l'eau) et la préparation de la 7^e édition relative à la gestion des réseaux d'égouttage,
- Le Mémoire d'AQUAWAL en vue de la législature 2014-2019 du Parlement wallon et du Parlement européen.

AQUAWAL a élaboré divers avis et documents officiels, sur demande ou d'initiative. Ceux-ci ont été préparés au sein des Commissions ou groupes de travail annexes. Vous trouverez ci-après une vue synthétique de ces documents.

	Commission I «Production»	Commission II «Distribution»	Commission III «Assainissement»	Commission IV «Administration et Finances»	Commission VI «Eau, Industrie et Agriculture»
Avis d'AQUAWAL relatif à l'enquête publique sur le Schéma de Développement de l'Espace Régional - SDER (13/01/2014)	●	●	●	●	●
Avis d'AQUAWAL relatif à l'enquête publique dans le cadre de la politique européenne de l'eau : avis sur les propositions de calendrier et programme de travail, ainsi que sur les enjeux majeurs à prendre en considération pour l'élaboration des 2es Plans de gestion par district hydrographique wallon (2016-2021) (12/03/2014)	●	●	●	●	●
Avis sur l'avant-projet d'AGW modifiant le Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau en ce qui concerne la gestion durable de l'azote en agriculture (28/02/2014)	●				
Avis d'AQUAWAL sur l'avant-projet d'AGW formant de Code de Développement territorial (CoDT) - Partie réglementaire (28/03/2014)	●	●	●	●	●
Projet d'Avis d'AQUAWAL sur l'avant-projet d'AGW relatif à la gestion des terres excavées et modifiant les AGW du 14 juin 2001 favorisant la valorisation de certains déchets, du 13 novembre 2003 relatif à l'enregistrement des collecteurs et des transporteurs de déchets autres que dangereux et du 10 juillet 1997 établissant un catalogue des déchets	●	●	●		
Avis d'AQUAWAL sur la pertinence des paramètres proposés à l'Annexe V de l'avant-projet d'AGW relatif à l'utilisation des composts et des digestats sur ou dans les sols (26/03/2014)	●		●		●
PWRP 2013-2017 - Mesure Wal. 7.2. : proposition d'avant-projet d'AGW relatif à l'agrément des systèmes de traitement des effluents phytopharmaceutiques (09/05/2014)	●		●		
Avis d'AQUAWAL sur le projet de Plan "Air-Climat-Energie" (18/09/2014)	●	●	●	●	
Avis d'AQUAWAL sur le Guide pour la mise aux normes des locaux de stockage des produits phytopharmaceutiques à usage professionnel (22/09/2014)	●		●		
Consultation citoyenne sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Europe (24/06/2014)	●				
Note relative au transfert de compétences de la régulation du prix de l'eau (15/01/2014)				●	



MISSION :

La Commission traite des sujets relatifs à la production et à la qualité de l'eau potable, y compris les aspects « Protection des captages ».

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Vingt réunions dont :

- Six réunions consacrées à l'aspect protection des captages,
- Quatre réunions consacrées aux travaux du groupe de travail et sous-groupe de travail mis en place avec le secteur carrier et le SPW,
- Trois réunions consacrées au Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/Riwa-Meuse », dont une réunion interne,
- Une réunion consacrée au groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. A. PALMANS (CILE)

Président : M. Y. RENSON (IECBW)

Vice-Président : M. P. BERTRAND (SWDE)

Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. D. CHARLET (IDEA)

M. G. COLLIGNON (AIVE)

M. J.-M. COMPERE (CILE)

M. S. COURTOIS (VIVAQUA)

M. D. FOULON (IDEN)

M. A. GOUBAU (AQUAWAL)

M. G. MANISE (Régie des eaux de Chimay)

M. O. MONFORT (AIEC)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. J.-M. REINERTZ (Service communal des eaux de Limbourg)

M. J.-L. ROLAND (AIEM)

M. J.-M. STEVENS (INASEP)

Experts associés aux travaux :

M. S. RONKART (SWDE)

M. M. RUELLE (SWDE)

Commission I « Production »

I. ASPECT PRODUCTION ET QUALITE DE L'EAU

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra) ;
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux de la Commission EU I « Eau potable » de l'EurEau et des travaux relatifs aux adaptations aux progrès techniques et scientifiques de la Directive 98/83/CE relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine,
 - Le suivi de la Convention IMHOTEP (Inventaire des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables) et du projet BIODIEN,
 - Les Water Safety Plans (WSP) via les réunions communes entre les trois Fédérations régionales,
 - La question du plomb dans l'eau du robinet et des exigences légales, à respecter depuis le 25 décembre 2013,
 - Le Rapport de la DGO3 sur la qualité de l'eau distribuée (2010-2012),
 - L'enquête sur l'utilisation des biocides dans le traitement de l'eau,
 - La problématique des légionnelles,
 - La réforme en cours de Belgaqua,
 - La procédure « d'alerte Meuse (ou Escaut) » mise en place dans le cadre de déversement en eaux de surface,
 - La procédure de planification et de gestion de la crise,
 - La Circulaire ministérielle N° DE/2013/3 concernant la procédure appelée plan interne d'urgence et d'intervention (PIUI) à suivre en cas de survenance d'événement portant atteinte à la qualité de l'eau,
 - Le communiqué de presse d'AQUAWAL :

« L'eau de distribution en Wallonie ne présente aucun risque pour la santé »,

- La rédaction en collaboration avec le groupe de travail « Affaires européennes » d'un « Position paper » EurEau sur la protection des eaux souterraines,
- Le rapport de la Commission européenne sur la qualité de l'eau destinée à la consommation humaine en Europe (2008-2010),
- La problématique de la recherche de la présence de certaines molécules suite aux reliquats des bombardements de la guerre 14-18 en France,
- La certification du Chromate 6.

Comités de suivi, groupes de travail et sous-groupes annexes :

- Comités de suivi :

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la Riwa-Meuse via les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/Riwa-Meuse ».

Deux réunions ont été organisées, dont une réunion qui a eu lieu à LA HAYE avec notamment un échange de vues sur les produits phytosanitaires et résidus pharmaceutiques.

L'autre réunion s'est déroulée à LIEGE au siège social de l'AIDE où les thèmes suivants ont été abordés : projet IMHOTEP, changement climatique et Mémoire d'AQUAWAL en vue de la législature 2014-2019 du Parlement wallon et du Parlement européen.

- Groupes de travail et sous-groupes de travail annexes :

La collaboration avec le secteur carrier et le SPW s'est poursuivie via les travaux du groupe de travail « AQUAWAL – Secteur carrier – SPW » et du sous-groupe « Plaquette d'information Eau & Pierre ».

Le groupe de travail a procédé au suivi de la Convention (SPW-UNamur) : « Définition d'un indice d'interaction entre l'activité extractive et



les ressources en eau et captages en Région wallonne ».

Les résultats obtenus ont été présentés pendant que l'étude se poursuit dans le cadre de la procédure de validation de l'indice d'interaction mis au point dans ce contexte.

Le sous-groupe de travail « Plaquette d'information Eau & Pierre » a finalisé ses travaux et un document a été édité et sera valorisé dans de multiples cénacles et événements.

Une actualisation de la troisième note de synthèse du groupe de travail relative à la valorisation des eaux d'exhaure a eu lieu et fut présentée au mois de décembre lors de l'entrevue de délégués du groupe avec les représentants du Ministre de l'Environnement.

Le groupe de travail a également analysé le projet de Décret relatif au financement de la politique de l'eau notamment par rapport aux moyens qui seront alloués pour la valorisation des eaux d'exhaure.

Invités aux réunions, participation à différentes présentations :

La Commission a reçu dans le courant de l'année différents invités dont Monsieur DELLOYE (DGO3).

La Commission a également participé en collaboration avec la Commission III « Assainissement » à une présentation des activités du B-IWA par son Président, le Professeur NOPENS.

La Commission a aussi été conviée à un exposé de MM. CARBONNELLE et GILISSEN (SWDE) sur l'état de l'impact des pièces en laiton dans le cadre de la nouvelle norme plomb dans l'eau de distribution : « Le laiton et l'eau de distribution », en présence des représentants de la Commission II « Distribution ».

Mise en place de nouveaux groupes de travail :

La Commission, en collaboration avec les

Commissions II « Distribution » et III « Assainissement », a été associée à la mise en place du groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières ».

Ce groupe de travail est chargé, suite à la demande du Ministre de l'Environnement, de réfléchir à une proposition de procédure de certification des installations intérieures en matière d'eau potable et d'eaux usées. Ses travaux se poursuivront durant l'année 2015.

La Commission a également mis en place en son sein et sur demande d'un associé d'AQUAWAL, un groupe de travail technico-juridique chargé d'examiner la problématique de la corrosion de conduites privatives en acier galvanisé.

II. ASPECT PROTECTION DES CAPTAGES

Composition actuelle :

Monsieur MASSET (DGO3), est systématiquement invité aux réunions concernant l'aspect « Protection des captages ».

Principaux dossiers abordés :

- La procédure d'intervention en cas d'incident « polluant » susceptible de menacer toute prise de distribution publique : contacts avec le SPW,
- La réflexion sur la problématique des citernes à mazout de moins de 3.000 litres et des citernes enterrées,
- La politique menée par INFRABEL en matière de désherbage de ses infrastructures,
- La reprise des activités de la S.A. Protectis par la SPGE,
- La mise en place d'une procédure en matière de couverture financière en cas d'incident en zone de prévention,

- Le projet de mise en place d'un Centre fédéral de service du climat,
- Le projet de courrier du SPW aux Communes relatif aux obligations en matière de protection des prises d'eau potable,
- Les études de zones préalables au dossier de zones de prévention,
- La reprise des discussions avec la Fédération Royale des Corps de Sapeurs-Pompiers de Belgique et notamment sur la question du nettoyage des voiries.

La Commission a reçu durant l'année :

- Madame COPUS (PhytEauWal) pour une information sur l'état du dossier « Contrats de captages »,
- Monsieur GROMMERSCH en vue d'une présentation de la position du service juridique de la SPGE sur la procédure de couverture financière en cas d'incident en zone de prévention.

La Commission a également bénéficié d'une présentation de l'état de la tarification pour les secteurs industriel et agricole.

Dans le cadre des contacts en termes de gestion des produits phytopharmaceutiques, des délégués de la Commission ont rencontré Monsieur GRANDJEAN (DGO1) et Monsieur DEFORET (Infrabel).

Par rapport à la procédure d'intervention en cas d'incident « polluant », une entrevue a eu lieu avec Monsieur NEMRY (DPC) dans le cadre d'une réunion du Comité de Département du SPW.

MISSION :

La Commission traite notamment des sujets relatifs à la distribution d'eau potable.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Dix réunions dont une réunion consacrée au groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. E. SMIT (SWDE)
Président : M. P. MINNE (CILE)
Vice-Président : M. G. LANUIT (SWDE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. P. CAPIAU (IDEA)
M. G. COLLIGNON (AIVE)
M. P. GILLAUX (IDEN)
M. O. MONFORT (AIEC)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. J.-M. REINERTZ (Service communal des eaux de Limbourg)
M. Y. RENSON (IECBW)
M. J.-L. ROLAND (AIEM)
M. M. SEBASTIAN SANTAMARIA (VIVAQUA)
M. A. WILEMME (INASEP)
Expert associé aux travaux :
M. Ph. PLUMIER (CILE)

Commission II « Distribution »

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra) ;
- Examen des dossiers suivants :
 - L'élaboration et la mise à jour de fiches techniques en vue d'une harmonisation des prescriptions techniques entre les sociétés de production-distribution d'eau associées à AQUAWAL dans le cadre des marchés de fournitures et de travaux.
Ce travail, démarré depuis 1997, s'est poursuivi en étroite collaboration avec un expert de la CILE, Monsieur PLUMIER, qui est chargé de l'ensemble du travail préparatoire.
Diverses fiches techniques ont été élaborées ou mises à jour par la Commission et validées par les Instances d'AQUAWAL dans le courant de l'année 2014 suivant un planning de travail défini.
En parallèle, la Commission a également décidé de créer des fiches « Inventaire et analyse des incidents sur les pièces de fontainerie » sur base de l'échange d'information et d'expérience entre les membres,
 - La question du plomb dans l'eau du robinet et des exigences légales à respecter depuis le 25 décembre 2013,
 - L'état d'avancement du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Arrêtés d'exécution-Décret modificatif – Plateforme wallonne, de coordination de chantiers – Commission techniques – sous-groupe de travail « Vectorisation »,
 - Le protocole d'accord relatif au déplacement des conduites de distribution d'eau dans le cadre des travaux d'assainissement et d'égouttage financés par la SPGE,
 - Les propositions de modifications du Code de l'eau et d'amendement de l'article D.195,

- Le suivi des dossiers FTTH (Fiber to the home),
- La problématique de l'habitat permanent et des impayés,
- Le suivi des travaux du Comité stratégique de la géomatique wallonne et la représentation du secteur de l'eau,
- La problématique des compteurs d'eau et la définition d'une position wallonne,
- La sécurité du personnel exploitant aux abords de câbles haute tension,
- Les autorisations de travaux payantes,
- Le suivi du cas d'effondrement d'une habitation dans la Commune de Wasseige,
- La mise en place d'un service de recherche fuite préventive,
- Les travaux du groupe de travail V « Qualiroutes » du SPW,
- Le droit de réponse d'AQUAWAL suite à l'article du Vif-l'Express du 09/05 « Eau potable - plus d'un litre sur quatre perdu »,
- Le communiqué de presse d'AQUAWAL « L'eau de distribution en Wallonie ne présente aucun risque pour la santé »,
- La problématique de l'abandon dans le sol des conduites en asbeste-ciment (Eternit) hors service,
- Le modèle d'aide à la décision de renouvellement d'installations de distribution ou d'adduction d'eau,
- Le suivi du recours du secteur suite à l'article « Réducteur de débit sur votre compteur d'eau ... Racket ? »,
- La problématique de la composition de l'EPOXY,
- Le suivi de l'expérience pilote de la SWDE relative à la maintenance d'appareil unitaire,
- Le développement du Smart Metering,
- La reprise des discussions sur le contrat cadre de concession pour les antennes de téléphonie mobile,
- La question de l'archivage après travaux des Plans Impétrants,



- Le suivi des travaux de la Commission II « Distribution », du groupe de travail « FTS » et des groupes de travail « Experts – Installations intérieures » de Belgaqua,

La Commission a suivi le dossier qu'elle a initié concernant l'indication des index dans les actes de vente d'un immeuble.

Celui-ci a été finalisé par la Commission IV « Administration et finances » via l'élaboration d'un formulaire de changement « usager/propriétaire » qui a été diffusé par la Fédération royale du Notariat belge à l'ensemble de ses membres en Wallonie.

En collaboration avec la Commission III « Assainissement », la Commission a mis en place un groupe de travail en vue d'inventorier les problèmes couramment rencontrés avec le SPW lors du déplacement ou de la pose d'installations de transport, de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées.

Cet argumentaire a été présenté au cours d'une entrevue avec le Directeur général de la DGOI.

La Commission a également participé à une visite du réseau hors sol sous pression de la SWDE au Polygone de l'eau.

Une collaboration active pour la mise à disposition des fiches technique AQUAWAL été initiée à cette occasion.

Mise en place de nouveaux groupes de travail :

La Commission, en collaboration avec la Commission I « Production » et la Commission III « Assainissement », s'est associée aux travaux du groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières ». Ce groupe de travail est chargé, suite à la demande du Ministre de l'Environnement, de réfléchir à une proposition de procédure de certification des installations intérieures en matière d'eau potable et d'eaux usées.

La Commission a également collaboré, avec la Commission III « Assainissement », à la mise en place d'un groupe de travail « Procédure de réception des matériaux en Wallonie ».

Les travaux des deux groupes de travail se poursuivront durant l'année 2015.

MISSION :

La Commission traite des sujets relatifs à l'assainissement des eaux usées, y compris la thématique « EMAS ».

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Cinquante-cinq réunions dont :
Trente-deux réunions ont été consacrées aux travaux des quatre groupes de travail « GEUTP »,
Six réunions à la thématique EMAS,
Trois réunions au Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/Riwa-Meuse »,
Deux réunions au groupe de travail « Autorisations de Déversements »,
Une réunion au groupe de travail « Services de garde »,
Une réunion au groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières ».

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. B. ANTOINE (AIVE)
Président : M. J.-P. SILAN (AIDE)
Vice-Présidents : M. O. LIENARD (IGRETEC) et M. B. VERHOYE (IPALLE)
Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)
Membres :
M. P. BOREUX (IDEA)
M. O. BROERS (VIVAQUA)
Mme F. COLS (IDEA)
M. A. GOUBAU (AQUAWAL)
M. E. LEFEVRE (INASEP)
M. P. LEURIS (IBW)
M. V. PAEPS (SPGE)
M. P. WALHAIN (AIVE)

Commission III « Assainissement »

I. ASPECT ASSAINISSEMENT

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra),
- Examen des dossiers suivants :
 - La poursuite de la collaboration avec l'EVE dans le cadre des dispositions d'uniformisation des pratiques des OAA dans les cahiers des charges,
 - L'examen de la problématique de non assurabilité des aciers inoxydables en assainissement et rédaction d'une note de synthèse,
 - Le suivi de la Convention IMHOTEP (Inventaires des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables) et du projet BODIEN,
 - L'examen du Règlement relatif à la méthodologie analytique de mesure de la DCO interdisant l'utilisation de dichromate de potassium,
 - La proposition de mise en place d'un logiciel de projets communs,
 - Le suivi de l'évolution du dossier Service Public d'Assainissement Autonome (SPAA),
 - Les conclusions de la réflexion du SPW menée à propos de l'application de la rubrique d'activité 90.10 du permis d'Environnement,
 - Le suivi du dossier PCRA,
 - La problématique de la qualité et de la fiabilité des tuyaux en béton armé,
 - Les nouvelles dispositions de la législation sur les marchés publics qui imposent un avenant de plus de 15%,
 - Le suivi de la réunion d'information organisée par la SPGE sur le système SIEUR,
 - La fiabilité des échantillonneurs de gadoues de fosses septiques dans les stations d'épuration d'eaux usées résiduaires,
 - Les études de zone (PASH) : analyse écono-

mique du changement de régime d'assainissement,

- L'état du dossier européen sur les micro-plastiques.
- Le suivi des travaux de la Commission III « Eaux usées » de Belgaqua,
- Le suivi des travaux de la Commission EU II « Eaux usées » de l'EurEau,

La Commission a démarré un important travail en matière de gestion des eaux usées par temps de pluie, en collaboration avec la SPGE, via la mise en place de quatre groupes de travail « Gestion des eaux usées par temps de pluie – GEUTP » :

- Groupe de travail n°1 « Gestion amont »,
- Groupe de travail n°2 « Réseaux : conception »,
- Groupe de travail n°3 « Gestion des réseaux »,
- Groupe de travail n°4 « Traitement ».

En vue d'alimenter sa réflexion, la Commission a organisé le 26/09 à la station d'épuration de Namur-Brumagne, un workshop sur la thématique de la gestion des eaux usées par temps de pluie auquel elle a convié Monsieur CALTRAN (Communauté urbaine du Grand Lyon) et le représentant du Ministre de l'Environnement.

Une réunion spécifique de la Commission avec les coordinateurs des quatre groupes de travail a également eu lieu le 04/06 à la station d'épuration d'IPALLE à Ath.

Les travaux de la Commission et des quatre groupes de travail se poursuivront en 2015.

La Commission a également poursuivi sa collaboration avec le SPF Santé publique, Sécurité de la Chaîne alimentaire et Environnement dans le cadre de la rédaction d'un projet d'Arrêté royal fixant un cadre pour la définition des exigences de conception de biodégradabilité et de désintégrabilité des produits conçus pour être évacués par les canalisations, de même qu'elle a rédigé un argumentaire relatif aux problèmes liés à l'utilisation des broyeurs de déchets de cuisine dans le cycle d'assainissement collectif.



L'émission de la RTBF « On n'est pas des pigeons » du 19/11 a été consacrée en partie à la problématique des lingettes humides dans les stations d'épuration, avec une interview du Président de la Commission, Monsieur SILAN. La Commission a collaboré avec la Commission II « Distribution » à la mise en place d'un groupe de travail en vue d'inventorier les problèmes couramment rencontrés avec le SPW lors du déplacement ou de la pose d'installations de transport, de distribution d'eau potable ou de collecte des eaux usées.

Cet argumentaire a été présenté au cours d'une entrevue avec le Directeur général de la DGO1.

Invités aux réunions, participation à différentes présentations :

La Commission a assisté dans le courant de l'année, en collaboration avec la Commission I « Production », à une présentation des activités du B-IWA par son Président, le Professeur NOPENs.

Mise en place de nouveaux groupes de travail :

La Commission, en collaboration avec la Commission I « Production » et la Commission II « Distribution » s'est associée aux travaux du groupe de travail « Attestation "Eau" dans le cadre des mutations immobilières ».

Ce groupe de travail est chargé, suite à la demande du Ministre de l'Environnement, de réfléchir à une proposition de procédure de certification des installations intérieures en matière d'eau potable et d'eaux usées. Ses travaux se poursuivront durant l'année 2015.

La Commission a également été associée, en partenariat avec la Commission II « Distribution », à la mise en place d'un groupe de travail « Procédure de réception des matériaux en Wallonie » dont les travaux débiteront en 2015.

Comités de suivi et groupes de travail annexes :

La Commission a poursuivi sa collaboration avec la Riwa-Meuse via les travaux du Comité de suivi de l'Accord de partenariat « AQUAWAL/Riwa-Meuse ».

Deux réunions ont été organisées, dont une réunion qui a eu lieu à LA HAYE avec notamment un échange de vues sur les produits phytosanitaires et résidus pharmaceutiques.

L'autre réunion s'est déroulée à LIEGE au siège social de l'AIDE où les thèmes suivants ont été abordés : projet IMHOTEP, changement climatique et Mémoire d'AQUAWAL en vue de la législature 2014-2019 du Parlement wallon et du Parlement européen.

II. ASPECT EMAS

Composition actuelle :

Maître MOERYNCK, juriste spécialisé en droit de l'environnement, participe systématiquement aux réunions pour l'examen du point relatif à la mise à jour de la veille et registre légal réglementaire.

Principaux dossiers abordés :

- L'état d'avancement des démarches ISO 14001 et EMAS de chaque Organisme d'assainissement agréé (présentation de l'audit externe réalisé au sein de chaque société),
- L'analyse des indicateurs de performance environnementale,
- Le suivi des contacts avec l'AWAC concernant le dossier « Odeur »,
- La portée de l'enregistrement et obligation EMAS d'audits internes,
- L'analyse EPTR,
- La question de la gestion des incidents environnementaux et identification des prestataires de service en matière de pompage lors de ces incidents.

Groupes de travail annexes :

Le groupe de travail « Autorisations de déversements », créé au sein de la Commission III « Assainissement » (Objet : EMAS), a poursuivi ses travaux visant à l'élaboration d'un formulaire-type et d'un Guide méthodologique pour la remise d'avis (rejets industriels, rejets agricoles, etc.) pour les OAA.

Monsieur VAEREWYCK a présenté le 18/02 les conclusions de la réflexion menée par la DGO3 à propos de l'application de la rubrique d'activité « 90.10 » du Permis d'environnement. Le groupe de travail interroge régulièrement la Commission plénière « Assainissement » afin que celle-ci donne des orientations sur la poursuite de ses travaux.

Le groupe de travail « Services de garde » a été invité avec les membres de la Commission III « Assainissement » et IV « Administration et finances » (Objet : Automatisation) à un exposé par Monsieur BOURLON sur : « L'adaptation des délais d'intervention aux exigences environnementales ».

Les travaux de ces deux groupes de travail se poursuivront en 2015.

MISSION :

Cette Commission présente la caractéristique d'être mixte et transversale. Elle traite des aspects juridiques, administratifs et financiers du secteur de l'eau, y compris les domaines de la sécurité, de l'automatisation, de la qualité (secteur de la production-distribution d'eau) et des ressources humaines.

NOMBRE DE RÉUNIONS :

Vingt-huit réunions dont :

- Une réunion du Comité d'Accompagnement sectoriel : Médiateur,
- Deux réunions du groupe de travail « Fonds social de l'Eau »,
- Une réunion du groupe de travail « Indemnisation : perception du CVA »,
- Sept réunions relatives à l'aspect Sécurité,
- Six réunions sur la thématique Automatisation,
- Trois réunions concernant la question de la Qualité,
- Trois réunions consacrées aux Ressources humaines.

Composition actuelle :

Supervision : Mme C. DECAMPS (IDEA)

Président : M. Ph. LIBERTIAUX (INASEP)

Vice-Président : M. E. GAZIAUX (IECBW)

Secrétariat : Mme S. VERTONGEN (AQUAWAL)

Membres :

M. M. BERTINCHAMPS (IGRETEC)

M. R. COPPE (VIVAQUA)

Mme F. DE BROUCKERE (IDEA)

M. F. DELFOSSE (AIDE)

M. Ph. FRERE (IGRETEC)

M. M. GOFFIN (CILE)

Mme K. IMBERECHTS (IPALLE)

Mme V. JAMME (IBW)

M. Th. JEHASSE (SWDE)

M. O. MAILLEUX (AIVE)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. Ch. PIRON (VIVAQUA)

M. R. SAUVAGE (INASEP)

Commission IV « Administration et Finances »

I. ASPECT ADMINISTRATION ET FINANCES

Principaux dossiers abordés :

- Examen de divers textes légaux et réglementaires repris dans la synthèse des avis et documents élaborés sur demande ou d'initiative (cf. supra),
- Examen des dossiers suivants :
 - Le suivi des travaux de la Commission EU III « Législation et Economie » de l'EurEau,
 - La problématique de la facturation dans le cadre de l'habitat permanent,
 - La taxation des Intercommunales à l'impôt des sociétés/ATN,
 - Le suivi du dossier relatif au Folder d'information sur l'augmentation du prix de l'eau à destination du grand public,
 - L'échange d'informations sur le résultat des contrôles fiscaux et sociaux organisés au sein des sociétés,
 - Les nouvelles Directives sur les marchés publics dans le secteur de l'eau,
 - La problématique de la taxation des revenus locatifs antennes GSM et l'Arrêt de la Cour constitutionnelle du 19/06 qui annule les dispositions du C.I.R.,
 - La problématique du placement d'adoucisseur d'eau dans les immeubles à appartements.

La Commission a finalisé le dossier qui lui a été confié par la Commission II « Distribution » relatif à l'indication des index dans les actes de vente d'un immeuble. Un formulaire de changement « usager/propriétaire » a été élaboré et diffusé par la Fédération royale du Notariat belge à l'ensemble de ses membres en Wallonie.

La Commission a également mené une longue réflexion sur régionalisation de la fixation du prix de l'eau et a rédigé une note relative au transfert de compétences en vue de la régulation du prix de l'eau. Celle-ci a été intégrée dans le Mémoire d'AQUAWAL en vue de la légis-

lature 2014-2019 du Parlement wallon et du Parlement européen.

En parallèle, une information régulière a été menée par AQUAWAL vers ses associés producteurs et distributeurs sur la procédure à adopter en matière de demande de majoration tarifaire.

La Commission a bénéficié d'une présentation de deux études réalisées par AQUAWAL et relatives à :

- « La baisse des consommations d'eau en Wallonie - Quel constat ? Quels enjeux ? Quelles réponses ? »,
- « La comparaison des dispositions législatives en matière de recouvrement des créances entre la Wallonie et ses voisins ».

Comité d'Accompagnement sectoriel : Médiateur et groupes de travail annexes :

Suite aux différents contacts avec le Service de médiation Wallonie-Bruxelles et à la mise en place d'une expérience pilote entre quatre Intercommunales associées, un Comité d'Accompagnement sectoriel : Médiateur a été créé.

Son rôle est de suivre l'évolution du pilote qui vise à mener, sur une durée de douze mois, une expérience de médiation avec des acteurs sélectionnés afin d'en tirer des enseignements qui devraient permettre la mise en œuvre des dispositions décretales de référence pour le développement de la médiation au niveau des pouvoirs subordonnés en Wallonie.

Les sociétés associées sélectionnées sont la CILE, l'INASEP, l'IECBW et l'IDEN.

Ses travaux se poursuivront en 2015.

Un groupe de travail « Indemnisation : perception du CVA » a été mis en place suite à la demande du Ministre de l'Environnement de révision des modalités de perception du CVA par les distributeurs d'eau.

Ce groupe de travail sera également chargé d'examiner la problématique des irrécouvrables dans le but d'une harmonisation des pratiques entre sociétés associées. Ses travaux se poursuivront en 2015.

Un groupe de travail « Fonds social de l'eau » a été créé en vue de réfléchir, en collaboration avec la SPGE et la Fédération des CPAS, notamment sur le doublement de la redevance et ses possibilités d'affectation, suite au Décret relatif au financement de la politique de l'eau. Ses travaux se poursuivront en 2015.

Invités aux réunions :

La Commission a reçu à sa demande, Monsieur DECOCK (FWA), à une réunion où les représentants du SPW, MM. HOUYOUX, VANDELOISE et PERLEAU ont été invités à participer.

Cette réunion a été consacrée à l'examen de la problématique de la taxe sur le déversement des eaux usées (forfait de 90 m³ dû par les exploitants agricoles).

Ses travaux se poursuivront en 2015 en vue notamment de la rédaction de recommandations à destination des distributeurs d'eau concernant les modalités d'application du forfait dont il est question.

II. ASPECT SECURITE

Composition actuelle :

Monsieur ROBERT, délégué d'Assuralia, participe systématiquement aux travaux de la Commission et des groupes de travail annexes.

Principaux dossiers abordés :

- L'examen des législations nouvelles en matière de sécurité,
- Le suivi du dossier relatif à l'accident mortel survenu chez un sous-traitant sur un chantier à Sclessin suite à une électrocution,
- Les exigences en matière de sécurité et d'hygiène : comment procèdent les différents OAA pour obtenir la déclaration de respect des exigences en matière de sécurité et d'hygiène en vue d'émettre le rapport de mise en service ?,
- La sécurité du personnel exploitant aux abords de câbles haute tension,
- La définition d'une politique commune du secteur vis-à-vis du devenir des canalisations ou tronçons de canalisations en asbeste-ciment (ETERNIT) hors service,
- Le suivi de l'étude pour déterminer la pénibilité au travail.

Groupes de travail annexes :

Suite à la demande de la SPGE, la Commission a créé en son sein un groupe de travail « Fonctionnement du SIPP » dont l'objectif est l'élaboration d'une méthodologie de calcul de la charge de travail du SIPP. Monsieur LAMBINET (SPF Emploi, Travail et Concertation sociale) a été associé étroitement à ses travaux qui se poursuivront en 2015.

Invités aux réunions :

En vue d'alimenter sa réflexion en matière de logiciel développé dans le cadre de veille juridique, la Commission a reçu différents orateurs qui sont venus présenter le produit commercialisé par leur société :

- Monsieur LOTIN, Directeur d'exploitation (Société VIDYAS),
- Monsieur MARCIN, Directeur et Monsieur VANRYKEL, Conseiller en prévention (Société QUALIBEL),
- et Monsieur BRUX, Administrateur (Société SAFETIFY).

III. ASPECT AUTOMATISATION

Principaux dossiers abordés :

- La présentation, sur base du canevas de standardisation arrêté de l'automatisation mis en place par chaque société,
- La poursuite des travaux sur les consommations énergétiques/Économie d'énergie,
- La question de la constitution d'un stock de pièces sensibles d'automates,
- L'examen du questionnaire de l'INASEP relatif à l'automatisation,
- La maintenance du parc informatique (virtualisation des serveurs),
- La Convention collective de travail n° 68 du 16 juin 1998 relative à la protection de la vie privée des travailleurs à l'égard de la surveillance par caméras sur le lieu de travail,
- Les travaux futurs de la Commission.

Invités aux réunions :

La Commission a accueilli :

- Monsieur DELMEULE, Chef du service Gestion des comptages d'ORES, pour un exposé sur le comptage d'énergie électrique,
- et Monsieur SOUMOY, Société GDK, pour une présentation sur la protection parafoudre des installations électriques et des systèmes de communication.

Groupes de travail annexes :

La Commission a suivi, en collaboration avec la Commission III « Assainissement » les travaux du groupe de travail « Services de garde » et

notamment la présentation par Monsieur BOURLON d'un exposé sur : « L'adaptation des délais d'intervention aux exigences environnementales ».

IV. ASPECT QUALITE

Principaux dossiers abordés :

- La démarche de l'« Excellence opérationnelle » au sein de VIVAQUA,
- La proposition de mise en place d'une veille juridique légale et réglementaire commune au secteur,
- La mise en place d'un inventaire des accidents de travail et de visites réciproques de chantiers en activité,
- La gestion de crise,
- L'échange de vues sur les démarches entamées par rapport à la certification ISO 14001,

La Commission a poursuivi sa réflexion pour la mise en place d'une procédure d'audits externes croisés entre les sociétés membres avec la fixation d'un planning et des sujets à aborder. Cette procédure se concrétisera de manière formelle en 2015.

La Commission a tenu une réunion décentralisée et a visité à cette occasion le laboratoire et le siège social du secteur de la production-distribution d'eau de l'INASEP à Philippeville et la station d'épuration de Dinant.

La Commission a également relancé son appel à la participation à ses travaux aux autres sociétés de production-distribution d'eau associées.

V. ASPECT RESSOURCES HUMAINES

Principaux dossiers abordés :

Sur base de tableaux de synthèse, la Commission a abordé les thèmes suivants :

- Le statut unique entre ouvriers et employés : adaptation du règlement de travail et conséquence pour la société et les employés,
- Le télétravail,
- Le système d'évaluation des processus et supports RH.

Durant l'année 2014, un nouveau Coordinateur des travaux a été désigné.



MISSION :

La Commission aborde la communication et la sensibilisation à adopter vers le grand public, les communes et les professionnels.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : Mme I. JEURISSEN (SWDE)

Présidente : Mme C. BAWIN (CILE)

Vice-Président : M. E. FONTAINE (INASEP)

Secrétariat : Mme F. MERENNE (AQUAWAL)

Membres :

Mme I. BREELS (AIVE)

Mme M.-E. DELTENRE (VIVAQUA)

Mme P. DENIS (AIDE)

M. J. GHISLAIN (IPALLE)

Mme L. IKER (SPGE)

M. R. LATEUR (IBW)

M. B. LOUPPE (IGRETEC)

M. B. MOULIN (SWDE)

M. V. PAEPS (SPGE)

Mme N. SWAELENS (IECBW)

M. P. VANESSE (SWDE)

Mme E. ZIMBILI (IDEA)

Commission V « Communication et Relations publiques »

Principaux dossiers abordés :

- La promotion, la diffusion, la mise à jour et la préparation de la réimpression du dossier pédagogique « Au fil de l'eau » à destination des élèves de classes maternelles,
- La promotion et la diffusion du dossier pédagogique « Bon voyage, l'eau » et sa version allemande : « Wenn das Wasser auf Reisen geht! », à destination des professionnels de l'éducation,
- La diffusion du DVD « Le voyage de l'eau »,
- La diffusion des brochures « Demain, l'eau est dans ma nature » et « L'eau du robinet et la santé »,
- La promotion des supports de communication via le Salon Educ,
- La sortie du dossier « Les secrets de notre eau du robinet », en partenariat avec le Journal des Enfants,
- La réflexion sur :
 - le projet d'insert informatif à destination des enfants de l'enseignement primaire dans la presse à la rentrée scolaire 2014-2015,
 - le projet de calendrier scolaire 2014-2015,
 - le projet de brochure de présentation du secteur de l'eau à destination de l'international,
 - les pistes de collaboration avec l'équipe de l'émission « Le jardin extraordinaire »,
 - une communication via le web en créant une animation en 3D sur le cycle de l'eau,
 - le mode de communication à adopter pour communiquer sur l'augmentation du prix de l'eau en Wallonie,
 - la présence du secteur de l'eau sur un stand commun au Salon des Mandataires,
 - la stratégie de communication d'AQUAWAL sur les médias sociaux,
 - la possibilité de subventionnement des actions de communication d'AQUAWAL au niveau régional,

- La participation à l'élaboration du Mémoire d'AQUAWAL en vue de la législature 2014-2019 du Parlement wallon et du Parlement européen,
- La collaboration à la rédaction des communiqués de presse : « L'eau de distribution en Wallonie ne présente aucun risque pour la santé », « Black-EAUt possible cet hiver ? Le secteur de l'eau met tout en œuvre pour garantir la sécurité d'approvisionnement en eau ! » et à l'organisation de la conférence de presse sur les raisons de l'augmentation du prix de l'eau en Wallonie,
- La réaction à l'article du Vif-l'Express du 09/05 « Eau potable – plus d'un litre sur quatre perdu »,
- La collaboration à la réalisation de la plaquette « Eau & Pierre : Richesses wallonnes à valoriser »,
- La réflexion sur le projet de réalisation de capsules vidéo de présentation du secteur de l'eau,
- L'échange de vues sur l'outil PREZI.

Une réunion décentralisée de la Commission a été organisée à Spa. Les membres ont visité l'exposition « Eaudyssée de Spa » et une rencontre a eu lieu avec des représentants de SPADEL et de la FIEB. Cet échange s'inscrit dans le cadre de la bonne collaboration avec le secteur des minéraliers.

Durant l'année 2014 et afin de mener à bien les projets de communication, AQUAWAL a rencontré des représentants de Sanoma Magazine, du groupe IPM (journal la DH), de Sud Presse et de L'Avenir.

MISSION :

Cette Commission présente la caractéristique d'être mixte et transversale. Elle traite des implications de l'agriculture et du monde industriel sur le secteur de l'eau.

COMPOSITION ACTUELLE :

Supervision : M. G. DELBAR (IPALLE)

Président : M. J.-M. COMPERE (CILE)

Vice-Président : M. H. ZEMAN

(IGRETEC)

Secrétariat : Mme S. VERTONGEN

(AQUAWAL)

Membres :

M. O. BURLON (INASEP)

M. M. CLOSSET (SWDE)

Mme M. DERICK (VIVAQUA)

M. A. GOUBAU (AQUAWAL)

M. M. LEJEUNE (AIVE)

M. J. LEMLYN (AIDE)

Mme I. MASSART (IBW)

M. V. PAEPS (SPGE)

M. O. PARENT (IPALLE)

Commission VI « Eau, Industrie et Agriculture »

La Commission ne s'est pas réunie en 2014 mais elle a été associée à diverses réunions organisées avec d'autres Commissions et a répondu à de nombreuses consultations par mail.







SERVICE ÉTUDES

De nombreux dossiers ont été traités par le service études en 2014, en collaboration avec les associés d'AQUAWAL et les membres des différentes Commissions, mais aussi avec des organismes extérieurs, tels le Comité de contrôle de l'eau ou le Service de Lutte contre la Pauvreté du Centre pour l'Égalité des Chances.

Evolution des indicateurs-clés du secteur de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées

AQUAWAL tient à jour les indicateurs principaux pour le secteur de l'eau en Wallonie et publie ceux-ci depuis de nombreuses années au sein d'une brochure accessible à tout public. Ce document dont l'objectif est notamment d'augmenter la transparence du secteur de l'eau se focalise à la fois sur l'évolution des résultats, des moyens mis en œuvre, mais aussi sur le contexte.

Parmi les évolutions les plus marquantes, la baisse des consommations d'eau, facteur de contexte, se poursuit inexorablement depuis au moins 2005, mettant une pression supplémentaire sur le prix de l'eau facturé aux consommateurs.

Une autre évolution sensible sur ces dix dernières années est l'évolution du parc de stations d'épuration collectives construites afin de répondre aux exigences européennes et de combler le retard accumulé dans les années 1990 en ce domaine.

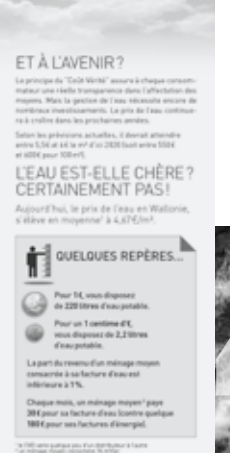
Pourquoi la consommation d'eau de distribution diminue-t-elle ?

Ce constat de la baisse de la demande en eau, observé depuis 2005, suscite de nombreuses interrogations au sein des opérateurs de l'eau. Quel en est l'origine ? Quelles en sont les conséquences ? Cette tendance se perpétuera-t-elle ? Quelles options s'offrent au secteur pour contrecarrer les effets négatifs de cette tendance ?

Toutes ces questions ont fait l'objet d'une analyse approfondie par AQUAWAL suite à la demande de la SWDE.

Sur base à la fois d'une recherche bibliographique, de l'analyse de l'expérience des pays et régions voisins et d'une analyse statistique propre à la Wallonie, l'étude a abouti aux conclusions principales suivantes :

- La consommation d'eau en Wallonie baisse depuis le début des années 1990, mais cette baisse s'est accélérée depuis 2004.
- Ce constat est valable et synchrone dans les pays et régions voisins et ce, quelle que soit l'évolution propre à ces territoires, notamment en matière de prix de l'eau.
- La décroissance de la demande au niveau wallon est généralisée sur l'ensemble du territoire, mais s'avère plus marquée dans les communes pour lesquelles la consommation était originellement la plus élevée.
- Cette baisse a pour vecteur les consommations de type domestique.
- Ni le prix, ni le développement des ressources alternatives en eau ne peuvent expliquer une baisse si importante, qui se réalise sans distorsion socio-économique.
- Sur base de la littérature et de ces constats, on peut affirmer que la cause la plus probable de ce phénomène est l'évolution du parc d'appareils domestiques consommateurs d'eau.
- La baisse potentielle résiduelle est de 10% par rapport au niveau de 2011. Celle-ci, si elle devait effectivement se vérifier, pourrait être plus importante en fonction de l'évolution technologique.



Le prix de l'eau augmente, mais pourquoi ?

Cette question, de nombreux consommateurs se la posent. C'est la raison pour laquelle AQUAWAL a décidé de réaliser un folder d'information sur le prix de l'eau à destination des ménages wallons, distribué en parallèle à leur facture de régularisation annuelle. L'objectif est de répondre aux interrogations légitimes de la population face à une thématique plus complexe qu'il n'y paraît. Il est important de noter que la diffusion de ce tryptique n'a pas suscité de réactions négatives majeures de la part des usagers.

La tarification de l'eau, une thématique européenne

La détermination du prix de l'eau doit respecter un cadre défini par la Directive-cadre européenne sur l'eau qui demande notamment une contribution appropriée des secteurs économiques, le respect du principe du « pollueur-payeur » ou l'utilisation d'une tarification qui incite les usagers à atteindre les objectifs de la Directive, à savoir un usage rationnel de l'eau. Les opérateurs publics de l'eau réunis au sein d'Aqua Publica Europea ont expliqué leur point de vue lors d'un séminaire organisé à Bruxelles en présence de représentants de la Commission européenne et de l'Agence européenne de l'Environnement, notamment. La position des opérateurs publics, établie par le groupe de travail « tarification » d'APE, dont AQUAWAL est un membre actif, est disponible sur le site de l'association www.aquapublica.eu.

Lancement d'un partenariat avec le CEHD

AQUAWAL a lancé un partenariat de recherche avec le Centre d'Etudes en Habitat Durable (CEHD) qui s'est concrétisé sur deux dossiers :

- Le premier dossier concerne la participation au Comité d'accompagnement sur l'étude pilote d'identification des logements inhabités dans la commune de Charleroi dont l'objectif est de déterminer les logements vacants sur base des consommations anormalement faibles d'eau et d'énergie et analyser les raisons de cette inoccupation. Cette analyse se poursuivra en 2015.
- Le second point concerne le lancement d'une étude sur l'évaluation des effets de la politique tarifaire et du comportement des ménages wallons sur leurs consommations d'eau et d'énergie qui se concrétisera en 2015. Cette étude a pour objectifs notamment d'évaluer précisément la nature et l'évolution du comportement des ménages en matière de consommation et d'énergie dans leur logement. En particulier, il s'agit d'actualiser la base de données établie en 2009 sur le lien entre les caractéristiques des ménages et des logements d'une part et les consommations d'eau d'autre part. De plus, cette matrice sera augmentée aux comportements en matière d'énergie, en lien avec les objectifs du Gouvernement wallon transposés dans la Déclaration de Politique Régionale.

COMMUNICATION ET SENSIBILISATION

Les sixièmes Assises de l'eau en Wallonie

Le mercredi 19 février, AQUAWAL organisait, en partenariat avec l'Union des Villes et Communes de Wallonie, les « 6^{es} Assises de l'eau ».

Organisées sous forme de débat politique, en préparation des élections qui se sont déroulées quelques mois après le colloque, les Assises de l'eau ont permis aux représentants politiques présents autour de la table de dresser le bilan de la précédente législature et de réfléchir aux défis futurs et grands objectifs en matière de gestion de l'eau.

Quant à la politique européenne, le Blueprint « Plan d'actions pour la sauvegarde des ressources en eau en Europe » fut présenté par Monsieur PETIT-GUYOT, Direction générale Environnement de la Commission européenne. Les représentants des quatre principaux partis politiques francophones ont pris la parole :

- Pour le PS : Monsieur Daniel SENESAEL,
- Pour le MR : Monsieur Willy BORSUS,
- Pour le cdH : Monsieur Michel DE LAMOTTE,
- Pour ECOLO : Monsieur Xavier DESGAIN.

A l'occasion de cette manifestation animée par Monsieur MAROY, AQUAWAL et l'UVCW ont présenté les grandes lignes de leur Mémoire respectif, en présence de quelque 330 personnes, dont une délégation du SDEA (Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace-Moselle).

La 7^e édition se déroulera le 18 mars 2015 et se concentrera sur la thématique de la gestion des réseaux d'égouttage.

Conférence de presse sur l'augmentation du prix de l'eau en Wallonie

Le 19 juin, AQUAWAL et la SPGE ont organisé une conférence de presse sur le site de la station d'épuration de Namur-Brumagne. Messieurs GILLIS, Président d'AQUAWAL, et MARTIN, Président du Comité de Direction de la SPGE, ont pris la parole lors de cet événement.

Le secteur a souhaité demander le soutien du Gouvernement wallon afin de créer un cadre réglementaire permettant une maîtrise plus équitable du prix de l'eau.

AQUAWAL et la SPGE ont identifié plusieurs pistes qui pourraient être envisagées afin de rééquilibrer les sources de financement et de limiter les coûts, à savoir :

- affectation de l'ensemble des recettes des factures d'eau uniquement au secteur de l'eau,
- nécessité d'opérer un rééquilibrage des contributions du secteur de l'industrie et des ménages particulièrement au niveau de l'assainissement des eaux usées,
- participation de tous les usages de l'eau à la couverture des coûts du service.

Parmi les retours presse, on notera la présence de représentants de RTBF, RTL-TVI, Le Soir, Le Vif-l'Express, La Libre Belgique, Métro, L'Avenir, L'Echo et la DH.

En parallèle à la tenue de cette conférence de presse, un folder d'information à destination du grand public intitulé « Le prix de l'eau en toute transparence » a été réalisé et joint aux factures d'eau (impression de 439.000 exemplaires de ce support en français et en allemand).

Valisette pédagogique « Au fil de l'eau »

Le dossier pédagogique « Au fil de l'eau » a reçu l'agrément de la Fédération Wallonie-Bruxelles et a été reconnu comme « Conforme aux référentiels pédagogiques et agréé par la Commission de Pilotage de la Fédération Wallonie-Bruxelles ».

Comme les années précédentes, les deux dossiers pédagogiques ont été présentés au Salon Educ qui s'est déroulé du 15 au 19 octobre à Charleroi Expo.

Un point presse a été organisé par la CILE le 30 avril sur le site d'une école maternelle de Herstal : les enseignants ont imaginé un spectacle entièrement consacré au thème de l'eau et l'ont conçu avec l'aide du dossier pédagogique d'AQUAWAL.

La diffusion du dossier s'est poursuivie et les stocks ayant largement diminué, il a été décidé de procéder à une réimpression en 2015.

A l'occasion de la rentrée scolaire, AQUAWAL a lancé un concours afin d'offrir des exemplaires du livre pour enfant fourni dans la valisette « La grande aventure d'une minuscule goutte d'eau ». AQUAWAL a reçu 145 demandes de participation à ce concours.



Réalisation d'un insert informatif à destination de l'enseignement primaire

Le dossier « Les secrets de notre eau du robinet » a été publié à la rentrée scolaire 2014-2015 dans le Journal des Enfants.

En parallèle, des tirés-à-part du dossier ont été imprimés et mis à disposition du grand public et des professionnels de l'éducation via le site internet d'AQUAWAL et des sociétés associées.

Dans cette publication de quatre pages, les enfants peuvent découvrir le parcours de l'eau du robinet et les différentes étapes qui le composent : le captage, l'étape du traitement, le stockage, la distribution et l'épuration des eaux usées. De plus, des expériences à réaliser chez soi ou à l'école sont proposées.

L'année 2014 a été marquée par les dossiers suivants :

- La sortie de la brochure « Eau & Pierre : Richesses wallonnes à valoriser », fruit d'une collaboration avec le secteur carier, imprimée en 5.500 exemplaires et diffusée notamment lors de l'Assemblée générale d'AQUAWAL du 13 juin,
- La refonte du site internet d'AQUAWAL et la présence d'AQUAWAL sur le réseau social LinkedIn,
- La coordination de l'organisation du Workshop du 26 septembre lors duquel l'état d'avancement des travaux des groupes de travail « Gestion des eaux usées par temps de

pluie » a été présenté. AQUAWAL a accueilli à cette occasion le représentant du Ministre de l'Environnement et Monsieur CALTRAN, Communauté urbaine du Grand Lyon – Direction de l'Eau – Services Etudes – Unité « Etudes et projets Rive Gauche », qui a présenté une expérience française en la matière,

- L'envoi des communiqués presse : « L'eau de distribution en Wallonie ne présente aucun risque pour la santé » et de « Black-EAUt possible cet hiver ? Le secteur de l'eau met tout en œuvre pour garantir la sécurité d'approvisionnement en eau ! »,
- La réaction à l'article du Vif-l'Express du 09/05 « Eau potable – plus d'un litre sur quatre perdu »,
- La préparation de l'organisation de l'Assemblée générale de la Fédération EurEau qui se poursuivra en 2015,
- L'élaboration d'une note sur les détails pratiques liés à la participation du secteur de l'eau au Congrès de l'IWA à Lisbonne,
- L'évaluation du budget relatif à la mise en place d'une éventuelle action de communication dans le cadre du 7^e Forum Mondial de l'Eau.

Réponses aux demandes de documentation sur le thème de l'eau et dossiers récurrents

AQUAWAL continue de répondre aux demandes de documentation des professionnels de l'Education, du grand public et des professionnels du secteur.

C'est ainsi que les publications suivantes ont été

diffusées gratuitement au cours de l'année 2014 :

- Le DVD « Le voyage de l'eau »,
- La brochure « L'eau du robinet et la santé »,
- La brochure « Demain, l'eau est dans ma nature »,
- La brochure « Quelques conseils pour l'utilisation optimale de votre adoucisseur d'eau »,
- La brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie – Rapport 2013 »

Parmi les dossiers récurrents, on notera :

- La poursuite de la publication et la diffusion du rapport annuel. Imprimé en 500 exemplaires, celui-ci a été présenté sous forme audiovisuelle lors de l'Assemblée générale et envoyé à l'ensemble des associés et partenaires d'AQUAWAL, ainsi qu'aux Ministres du Gouvernement wallon et aux Députés wallons et de la Fédération Wallonie-Bruxelles,
- L'Assemblée générale d'AQUAWAL qui fut organisée le 13 juin sur le site de l'hôpital Notre-Dame à la Rose à Lessines. Monsieur PISSART y a pris la parole au nom des Entreprises wallonnes de l'Eau pour présenter les défis des entrepreneurs privés dans le secteur de l'eau en Wallonie. En 2015, l'Assemblée générale se tiendra sur le site de l'Abbaye d'Orval,
- La réalisation d'une revue de presse mensuelle,
- L'envoi d'une lettre d'information à l'attention des sociétés associées,
- La coordination de la réalisation de la brochure « Statistiques de l'eau potable et de l'assainissement des eaux usées en Wallonie »,
- La réalisation de vidéos de présentation des rapports annuels d'AQUAWAL et de l'AIDE.









CONVENTION-CADRE DU PROGRAMME DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE EN AGRICULTURE EN RÉGION WALLONNE (PGDA)

2014 fut l'année de l'entrée en vigueur d'une nouvelle version du PGDA mais également des premiers signes qui montrent qu'une bonne application de la législation par les agriculteurs a des conséquences directes sur la qualité de l'eau qui s'est nettement améliorée.

Une troisième mouture du PGDA

Entamées en 2013, les discussions de révision du Programme de Gestion Durable de l'Azote (PGDA) ont abouti en 2014 à la mise en place de la troisième version de ce texte. Ainsi, un nouvel Arrêté modifiant le Livre II du Code de l'Environnement, contenant le Code de l'Eau en ce qui concerne la Gestion Durable de l'Azote en Agriculture en Wallonie, a été adopté par le Gouvernement wallon le 13 juin 2014 (Moniteur Belge du 12 septembre 2014) avec une entrée en vigueur le 15 juin 2014.

De manière générale, AQUAWAL approuve les nouvelles mesures prises dans l'Arrêté, comme l'attestation de conformité des infrastructures de stockage des effluents d'élevage (ACISEE) qui permettra un contrôle de ces infrastructures, l'encodage par voie informatique des transferts de fertilisants, la tenue par l'agriculteur d'un cahier d'enregistrement pour le stockage au champ, ainsi que l'extension à toute la Wallonie de la mesure relative à la destruction des prairies permanentes qui ne peuvent l'être qu'entre le 1^{er} février et le 31 mai. Pour ce qui est de l'implantation des CIPAN, la Fédération estime que le passage de 75 à 90 % de couverture va dans le sens d'une protection accrue des ressources en eau. Pour rappel, un taux de couverture de 100 % était souhaité.

D'autre part, AQUAWAL adhère à l'interdiction d'épandre des fertilisants minéraux, des fertilisants organiques à action rapide et fumier mou du 16 septembre au 15 février sur terre arable et approuve l'extension de l'interdiction d'épandage sur prairie, qui va maintenant du 16 septembre au 31 janvier. Cependant, le secteur n'est pas favorable à la possibilité de dérogations permettant de reporter de quinze jours le début de la période d'interdiction d'épandage sur terre arable pour faire face à des circonstances climatiques, agricoles ou environnementales exceptionnelles. Il espère que les dérogations ne seront accordées que lors de situations exceptionnelles qui n'ont effectivement pas permis aux agriculteurs d'épandre pendant les périodes autorisées et non parce que les conditions du mois de septembre sont favorables à l'épandage. AQUAWAL insistait pour que les agriculteurs soient bien informés que l'interdiction d'épandage du 16 septembre au 15 février constitue la règle et qu'ils doivent épandre exclusivement durant les périodes autorisées par l'Arrêté.

Chiffres clés 2014

Durant l'année 2014, les conseillers de Nitrawal ont effectué plus de 1.600 visites d'exploitations agricoles. Le but de ces visites est d'informer de manière personnalisée les agriculteurs sur la fertilisation raisonnée et la gestion de l'azote au sein de leur exploitation, mais aussi de répondre aux questions au sujet des contrôles APL et de mises aux normes des infrastructures de stockage des engrais de ferme. Depuis la création de Nitrawal en 2001, ce ne sont pas moins de 8.400 agriculteurs qui ont pris contact avec l'Asbl. Au total, ce sont près de 570 plans prévisionnels de fertilisation qui ont été établis par les conseillers Nitrawal chez les agriculteurs qui l'ont souhaité. Ces plans prévisionnels de fertilisation permettent d'aider concrètement les agriculteurs afin de gérer au mieux la répartition de leurs engrais de ferme sur les parcelles de leur exploitation.

Au travers de différentes journées organisées par des partenaires telles que les journées wallonnes de l'eau, les journées fermes ouvertes et les moissons d'Estinnes, ou organisées à l'initiative de Nitrawal comme les journées de démonstration CIPAN, la sensibilisation du grand public et des plus jeunes s'est largement accrue en 2014. Au total, ce ne sont pas moins de septante-quatre journées de sensibilisation et de conscientisation aux efforts faits par les agriculteurs pour protéger l'eau qui ont été animées par Nitrawal pour toucher un public de plus de 5.800 personnes.

2014, ce sont aussi septante articles parus dans la presse, rédigés soit par Nitrawal, soit par les journalistes relayant ses campagnes de communication ; trois émissions de télévision et une émission de radio ; et plus de 16.000 visites du site internet www.nitrawal.be.

Un site internet qui a fait peau neuve

Suite à l'adoption du PGDA III et à la nécessité de fournir une information claire et précise aux internautes, le site internet de Nitrawal a subi une refonte complète. Il a été scindé en deux parties distinctes, l'une à destination des agriculteurs, l'autre du grand public. Cela afin de pouvoir adapter le discours et les informations en fonction du public visé et de fidéliser les internautes en répondant au mieux à leurs attentes.

Résultats APL 2014

Dans le cadre du PGDA, le Service public de Wallonie a mis en place, depuis 2008, un contrôle des exploitations agricoles wallonnes. Lors de ce contrôle, qui s'effectue chaque année durant l'automne, 5 % des exploitations agricoles, ayant une partie ou la totalité de leur superficie en zone vulnérable sont contrôlées afin d'évaluer le respect des bonnes pratiques en matière de fertilisation azotée au sein de leur exploitation.



Ce contrôle s'effectue par des mesures d'Azote Potentiellement Lessivable (APL), et donc du reliquat d'azote encore présent dans l'horizon de surface avant l'hiver et susceptible de lessiver au travers du sol avec les pluies hivernales et de contaminer la nappe phréatique. Lors de la dernière campagne de contrôle en automne 2014, 84 % des 764 exploitations contrôlées ont été déclarées conformes par le Service public de Wallonie. Même si les évolutions d'une année à l'autre doivent être nuancées, le nombre d'exploitations conformes depuis 2008 peut être considéré comme en hausse. En effet, lors de la première campagne officielle de suivi, 73 % des agriculteurs étaient conformes. Depuis, une belle évolution est constatée. Et sur les trois dernières campagnes, le taux de conformité tourne autour des 85 %.

Et du côté d'Arquennes, les résultats sont encourageants

Depuis 2004, Gembloux Agro-Bio Tech (GRENeRA, membre scientifique de Nitrawal) suit de près l'évolution de la teneur en nitrate dans l'eau des captages d'un bassin versant agricole à Arquennes (Brabant Wallon). Outre ce suivi, les conseillers de Nitrawal ont aidé les agriculteurs à améliorer leur gestion de l'azote au quotidien. Et après dix ans de suivi, les résultats sur la qualité de l'eau sont encourageants.

Ce bassin à vocation exclusivement agricole est intéressant pour évaluer sur le terrain l'efficacité des mesures imposées par le PGDA. C'est ainsi qu'a été mis en place un projet regroupant les agriculteurs cultivant sur le bassin, GRENeRA (pour les aspects scientifiques tels que le suivi APL et de la qualité de l'eau) et Nitrawal (pour les conseils de terrain).

Dès le début du projet, Nitrawal a encadré les agriculteurs pour les aider à mettre en œuvre le PGDA en apportant son expertise dans le choix et le dimensionnement des infrastructures de stockage des engrais de ferme, des conseils de fertilisation (meilleure répartition des engrais de ferme sur l'exploitation, calcul des apports d'engrais minéraux, etc.) et sur le choix des CIPAN. Le suivi de ces agriculteurs s'est opéré jusqu'en 2010. Cette période de cinq ans était suffisante pour que les agriculteurs puissent adapter leurs pratiques par rapport aux conseils préconisés.

Néanmoins, Nitrawal reste disponible pour répondre aux demandes éventuelles. Un contact avec les agriculteurs est d'ailleurs toujours maintenu car, chaque année, des APL sont mesurés sur les parcelles du bassin et les résultats sont transmis aux agriculteurs.

Ce suivi APL permet de vérifier si les enseignements donnés par Nitrawal sont toujours bien suivis. Et au vu des résultats, il est à considérer actuellement que le PGDA est bien appliqué sur le terrain. Par ailleurs, un suivi de la qualité de l'eau permet également d'évaluer l'efficacité du PGDA de l'application. Les premiers effets de l'adaptation des pratiques en surface se sont fait ressentir à partir de 2010, soit cinq ans après le début de l'encadrement. Cela correspond, dans le contexte du bassin versant d'Arquennes, au temps nécessaire au nitrate pour descendre jusqu'à la nappe phréatique. Au début du projet, quatre captages situés au bas du bassin versant avaient des teneurs en nitrate supérieures à la norme de 50 mg/l d'eau. Aujourd'hui, trois de ces quatre captages ont une eau dont la teneur en nitrate est redescendue sous le seuil de potabilité. Grâce aux conseils de Nitrawal et à la bonne collaboration des agriculteurs du bassin, la qualité de l'eau des captages d'Arquennes s'est fortement améliorée. Ceci encourage de belles perspectives pour l'avenir de nos eaux et démontre les bienfaits des actions de Nitrawal après bientôt quinze années d'existence.



REPRÉSENTATIONS EXTÉRIEURES ET ACCORDS DE PARTENARIAT

AQUAWAL assure, grâce à l'implication de ses représentants au sein de nombreuses entités reprises ci-après, une représentation active des opérateurs publics wallons du secteur de l'eau :

- IWA (International Water Association)

Association internationale des professionnels de l'eau.

- EurEau (European Federation of National Associations of Water Services)

Fédération européenne des associations nationales des services d'eau.

- CEOCOR (European Committee for the study of corrosion and protection of pipes and pipeline systems)

Comité Européen d'Etude de la Corrosion et de la Protection des Canalisations.

- Aqua Publica Europea

Association européenne pour la gestion publique de l'eau qui a pour vocation de rassembler les opérateurs publics des services d'eau et d'assainissement au niveau de l'Europe pour la promotion et le développement de la gestion publique de l'eau.

- Belgaqua

Fédération belge du secteur de l'eau.

- B-IWA (Belgian Committee of IWA)

Plate-forme de rencontres des acteurs dans le domaine de l'eau et d'échanges d'informations.

- Bureau de Normalisation (NBN) et Centre européen de Normalisation (CEN)

Instances de normalisation et de certification de projets de normes dans le secteur de l'eau.

- Commission consultative de l'eau (CCE)

Commission émettant des avis sur les projets de Décrets relatifs au domaine de l'eau et d'Arrêtés réglementaires pris en exécution des dispositions, ainsi que dans les autres cas prévus par le Décret relatif au Livre II du Code de l'environnement contenant le Code de l'eau.

- Commission régionale des déchets

Commission émettant des avis sur les projets d'Arrêtés réglementaires pris en vertu du Décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets.

- Comité de contrôle de l'eau

Sa mission est de veiller au fait que l'évolution du prix de l'eau soit orientée dans le sens de l'intérêt général et de la politique de l'eau menée au niveau de la Région wallonne et à la prise en compte du Coût-Vérité.

- Comité des Experts (SPGE)

Remise d'avis au Comité de Direction et au Conseil d'Administration de la SPGE, soit d'initiative, soit à la demande de ceux-ci, sur toute question relative à la gestion de l'eau (et avis sur les questions techniques qui pourraient apparaître lors d'un différend entre un titulaire de prise d'eau, un distributeur ou un OAA et la SPGE).

- Comité régional PHYTO

Regroupe différents centres de recherche et institutions scientifiques, représentants du négoce, de l'industrie pharmaceutique et des Pouvoirs publics, dans le domaine des produits de protection des plantes.

- Commissions Internationales de la Meuse (CIM) et de l'Escaut (CIE)

La Commission Internationale de la Meuse a pour objectif d'aboutir à une gestion durable et globale de l'eau du district hydrographique international de la Meuse. La Commission Internationale de l'Escaut a pour objectif de mettre en place une coopération entre les Etats et les Régions riveraines de l'Escaut afin de réaliser une gestion durable et intégrée du district hydrographique international de l'Escaut.

- CEBEDEAU

Laboratoire indépendant de recherche fondamentale et appliquée, spécialisé dans le traitement des eaux résiduaires et industrielles ainsi que des déchets qui en sont issus.

- ISTE (Institut Supérieur des Techniques de l'Eau Asbl)

Son but est de contribuer, par une approche technique et par le traitement des études de cas, à augmenter les capacités et les modes d'action des participants aux cycles de formation.

- NITRAWAL

Structure d'encadrement des agriculteurs pour la mise en œuvre du Programme de Gestion Durable de l'Azote en agriculture en Wallonie (PGDA) et de communication, vers les agriculteurs et les citoyens, des enjeux de ce programme.

- PhytEauWal

Asbl dont l'objectif est d'apporter son soutien aux utilisateurs de pesticides et d'autres produits assimilés, ainsi qu'aux autorités publiques compétentes en vue de mettre tout en œuvre pour réduire l'impact de ces produits sur les ressources en eau et l'environnement.

- CBH (Comité Belge des Hydrogéologues)

- CNB PHI (Comité National Belge pour le Programme Hydrologique International)

- Comité d'experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle

Son rôle est de rendre un avis sur les demandes d'agrément de systèmes d'épuration individuelle afin que le particulier qui installerait un système d'épuration individuelle agréé puisse bénéficier d'une valorisation de la prime accordée.

- Comité stratégique de la géomatique wallonne

Son but est d'organiser la production et la diffusion de l'information géographique en Wallonie.

- Aquapôle

Pôle d'expertise et de recherche et développement en matière de gestion des eaux.

- Polygone de l'Eau

Centre de gestion de l'eau et centre de compétences des métiers de l'eau.

- UVCW – Commission « Environnement » : groupe de travail « Eau ».

- UVCW : groupe de travail « Intercommunales ».

- Comité d'Avis – Fonds de solidarité internationale pour l'eau (FSIE)

Comité instauré par l'article R.320bis - 8 du Code de l'eau qui vise à sélectionner les projets qui seront cofinancés par le Fonds de solidarité internationale pour l'eau dont l'objet est de soutenir de nouvelles dynamiques locales dans les pays en voie de développement en matière d'accès, de gestion et de partage de l'eau.

- Association Eau et Climat asbl

Cette asbl a comme objectif, au travers de la Semaine Universelle de l'Eau et du Climat (SUEC), d'organiser dans l'ensemble de la Wallonie, un festival de documentaires de haut niveau consacré à la problématique de l'eau et du climat et des journées scolaires.

- Plan comptable uniformisé dans le secteur de l'eau (CCPCE)

Ce comité est instauré par l'article R.308Bis – 33 du Code de l'eau et vise à accompagner le processus de mise en œuvre et l'application du Plan comptable uniformisé de l'eau en Wallonie.

- Conseil consultatif (COPRO)

Pour la certification des revêtements à couler pour cunettes de chambres de visite en béton.

Comités d'accompagnement

- Convention SPGE/CEBEDEAU de prestations de service d'assistance technique et scientifique relative aux ouvrages d'épuration et de collecte : identification des coûts unitaires d'investissement.
- Convention d'assistance technique et économique en matière de traitement des eaux de dépotage et de lavage des unités de traitement et de regroupement des produits de curage des réseaux d'assainissement.
- Convention relative à la mise à disposition de l'expertise d'AQUAWAL au profit du Comité de contrôle de l'eau pour ce qui concerne les indicateurs de performance des services de distribution d'eau.
- Convention « Réduction des contaminations des eaux souterraines et des captages en particulier par les pesticides » - Projet de support scientifique et d'aide à la prise de décision (CRA-W / SPGE), via la Cellule Diagnostic Pesticide - Captage.
- Convention VALBOU qui analyse les contraintes liées au traitement et à l'épandage sur les sols des boues de stations d'épuration d'eaux résiduaires urbaines.
- Charte de concertation entre le secteur de la production d'eau et le secteur carrier.
- Convention « Examen des interactions entre les ressources en eau et l'industrie extractive en Région wallonne : définition d'un indice d'interactions entre l'activité extractive et les ressources en eau et captages en Région wallonne » (SPW/UNamur).
- Convention d'étude relative à l'analyse du cycle de l'eau de pluie en Wallonie.
- Convention d'étude relative à l'analyse du cycle de l'eau produite, distribuée et épurée en Wallonie.
- Convention visant à l'actualisation des données relatives à l'activité extractive en Région wallonne « Etude Poty » (ULg).
- Convention SPGE – PhytEauWal « Coordination des actions mises en place pour les captages d'eau potabilisable et sensibles qualitativement du point de vue des pesticides ».
- Convention SPW – ULg « Caractérisation complémentaire des masses d'eau dont le bon état dépend d'interactions entre les cours d'eau de surface et les eaux souterraines ».
- Comité de suivi administratif du projet IMHOTEP : Inventaire des Matières Hormonales et Organiques en Traces dans les Eaux Patrimoniales et Potabilisables et du projet BIODIEN.
- Etude de benchmarking sur la gestion des eaux de pluie et la lutte contre l'imperméabilisation des sols (DGO3).

- Convention SPGE – SWDE – ULg Gembloux Agro-Bio Tech « Méthodologie de diagnostic environnemental de six captages de la SWDE sensibles qualitativement du point de vue nitrates ».
- Comité d'accompagnement de l'étude « Mise en œuvre du principe de la récupération des coûts (article 9 – Directive Cadre Eau) : évaluation économique des coûts environnementaux en Région wallonne ».
- Comité d'accompagnement de l'étude « Evaluation des effets de la politique tarifaire (ECEET) et du comportement des ménages wallons sur leur consommation d'eau et d'énergie ».
- Comité des experts de l'étude « Discrimination des flux bactériens en zone amont de zone de baignade ».
- Comité d'accompagnement de l'étude-pilote du Centre d'Etude en Habitat Durable (CEHD) à Charleroi sur l'identification des logements inoccupés sur base des consommations d'eau.

Groupes de travail

- Groupes de travail mis en place dans le cadre du Décret du 30 avril 2009 relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau. Arrêté d'exécution et Décret modificatif / Plateforme wallonne de coordination de chantiers / Commissions techniques / Sous-groupe de travail : « Vectorisation ».
- Groupe de travail chargé d'anticiper les demandes industrielles en matière d'eau.
- Groupe transversal « Inondations » et groupe de travail « Dimensionnement des bassins d'orage ».
- Groupe de réflexion « Interdiction du dichromate de potassium ».
- Groupe de travail « Réservoirs d'hydrocarbures ».

Accords de partenariat

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et l'ASTEE

Dans le cadre de la Convention de collaboration signée avec l'ASTEE (Association scientifique et technique pour l'Eau et l'Environnement), AQUAWAL reçoit systématiquement un exemplaire de la Revue « Techniques, Sciences, Méthodes ».

AQUAWAL a participé au 93^e congrès de l'ASTEE qui s'est tenu du 3 au 6 juin à Orléans. Au cours de l'Assemblée générale qui s'est déroulée dans ce cadre, AQUAWAL s'est vu accorder un mandat d'observateur au sein du Conseil d'Administration de l'ASTEE en la personne de Monsieur COMPERE. Ce poste lui permettra de suivre de manière active les travaux de l'ASTEE et, à l'échéance du mandat d'Administrateur exercé par VIVAQUA, d'obtenir pour 2016 le poste d'Administrateur pour la Belgique.

• Suivi de l'Accord de partenariat entre AQUAWAL et la RIWA-Meuse

Dans le cadre de la mise à jour en 2010 de l'Accord de partenariat qui lie AQUAWAL et la RIWA-Meuse, des contacts réguliers ont lieu entre les deux entités, via notamment des réunions du Comité de suivi de l'Accord de partenariat et des contacts avec Monsieur VERMAAT et Monsieur RÖMGENS, respectivement Président et Directeur de la RIWA-Meuse.

Deux réunions ont été organisées, dont une qui a eu lieu à La Haye avec notamment un échange de vues sur les produits phytosanitaires et résidus pharmaceutiques.

L'autre réunion s'est déroulée à Liège au siège social de l'AIDE. Au cours de celle-ci ont été abordées les thématiques suivantes : produits phytosanitaires, substances pharmaceutiques, suivi du projet IMHOTEP et Mémoire d'AQUAWAL en vue de la législation 2014-2019 du Parlement wallon et du Parlement européen.

Les réunions se poursuivront en 2015.



RAPPORT FINANCIER BILAN ET COMPTE DE RÉSULTATS

Nous avons l'honneur de soumettre à votre approbation les comptes annuels de l'année 2014 (en € arrondis).

I Evolution des affaires, résultats et situation de la société

La perte de l'exercice 2014 est de 43.662 € contre une perte de 108.254 € l'exercice précédent.

Le coût des ventes et prestations s'élève à 693.499 €. Il était de 791.024 € en 2013.

Les charges financières sont stables, soit 537 € en 2014.

Les produits de l'exercice 2014 atteignent 660.071 € soit une diminution de 4,29 % par rapport au chiffre de 689.647 € atteint en 2013.

La situation des fonds propres est de 3.061.676 € à comparer au montant de 3.105.338 € au terme de l'exercice précédent.

Vous trouverez ci-après l'analyse des différentes variations de patrimoine et des comptes de résultats entre l'année 2013 et 2014.

Variation de l'actif 2014-2013

Aucun investissement important n'a été réalisé en 2014.

Les immobilisations financières sont constantes. Elles représentent la participation SPGE ainsi qu'une caution de garantie de 180,73 €.

Les créances commerciales pour un montant de 93.379 € représentent à 99,9 % des créances sur les associés pour des factures émises dans le courant du mois de décembre.

Les autres créances, pour un montant de 21.441 €, représentent principalement le montant de TVA à récupérer pour 5.975 €, des précomptes mobiliers retenus à la source sur la perception des intérêts financiers (2.894 €) et l'ONSS payée d'avance (12.479 €).

Les valeurs disponibles et placements s'élèvent à 626.017 € dont 436.359 € en compte épargne, 100.906 € en dépôt à terme, 88.522 € en compte courant et 230 € en caisse.

Les comptes de régularisation sont de 21.723 € :

- charges à reporter (15.283 €) qui se répartissent principalement entre des charges salariales relatives à l'année 2015 pour 8.319 €, des factures Défimédia pour 3.567 €, et de différentes factures pour 3.397 €.
- des produits acquis (6.440 €) qui représentent principalement les intérêts sur les placements financiers perçus en 2015 et relatifs à l'année 2014.

Variation du passif 2014-2013

Les capitaux propres s'élèvent à 3.011.994 € en diminution de 93.344,02 € après affectation du résultat proposé pour l'exercice en cours. Ce montant représente le capital libéré pour 2.636.678 € et les réserves pour 375.316 €.

Le montant de la provision pour risques et charges représente l'indexation du loyer qui n'a jamais été appliquée. Cette provision a été augmentée d'un montant de 6.597 € en 2014.

Le montant des dettes est de 51.188 €. Elles se répartissent en 11.980 € de dettes commerciales, et de 39.208 € de provision pour le pécule de vacances. La dette diverse représente le dividende à distribuer.

Variation du compte de résultats 2014-2013

Les produits d'exploitations s'élèvent à 533.487 € et se répartissent en 435.138 € de facturations de prestations de service, 90.775 € de subside liés aux diverses conventions d'études, de 6.033 € de frais récupérés et des recettes diverses pour 1.541 €.

Les produits financiers de 126.584 € représentent 118.989 € de dividendes perçus sur la participation SPGE et 7.595 € d'intérêts sur la gestion de trésorerie.

Le coût des ventes et prestations de 693.499 € se répartit comme suit :

- Services et biens divers pour un montant de 285.644 €. Les principales dépenses sont les cotisations pour 51.935 €, les frais de dépenses en communication et relations publiques pour 74.876 €, 27.333 € de charges locatives, 15.739 € pour l'organisation de manifestations et de séminaires, 12.233 € d'honoraires, 12.180 € pour la maintenance Défimédia, 6.145 € pour la publication du rapport d'activités, 23.641 € de frais d'intérim, 3.322 € d'actions avec les associés et 11.552 € de frais de mission à l'étranger.
- Les charges salariales sont de 403.672 €.
- Les amortissements sont de 3.578 €.
- Les autres charges d'exploitation pour 611 €.

Les charges exceptionnelles représentent la dotation pour provision de risques et charges des loyers à concurrence de 6.597 € et une régularisation des honoraires du réviseur pour 3.100 €.

En Euros non arrondis pour les besoins de l'affectation, la perte de l'exercice est de 43.662,02 €. Le bénéfice reporté des années antérieures de 26.155,62 € ajouté aux transferts des réserves disponibles et indisponibles pour un montant de 67.188,40 €, est de 49.682 €.

Il est proposé de distribuer un dividende au titre de l'exercice 2014 d'un montant de 49.682 €.

II Principaux risques et incertitudes

Néant.

III Evènements importants survenus après la clôture de l'exercice

Néant.

IV Circonstances susceptibles d'avoir une influence notable sur le développement de la société

Néant.

V Activités en matière de recherche et de développement

Néant.

VI Succursales

Néant.

VII Utilisation des instruments financiers

La société gère ses actifs financiers selon l'opportunité, au travers de comptes à vue, de compte à terme et de placements.

VIII Divers

Article 96.6 du Code des Sociétés

La perte de l'exercice pour la deuxième année consécutive est amortie par les réserves accumulées les années précédentes.

La réflexion sur le rééquilibrage du budget (produits/dépenses) sera poursuivie par le Conseil d'Administration.

Namur, le 26 mai 2015
A.GILLIS
Président



I. Bilan

ACTIF	31/12/14	31/12/13
Actifs immobilisés	2.386.575,68	2.387.281,58
I. FRAIS D'ETABLISSEMENT		
	0,00	0,00
	0,00	0,00
III. IMMOBILISATIONS CORPORELLES		
Installations, machines et outillage	0,00	0,00
Mobilier et matériel roulant	6.617,11	7.503,74
	6.617,11	7.503,74
IV. IMMOBILISATIONS FINANCIERES		
Participations financières	2.379.777,84	2.379.777,84
Caution versée en numéraire	180,73	
	2.379.958,57	2.379.777,84
Actifs circulants	762.560,37	831.449,44
VII. CREANCES A UN AN AU PLUS		
Créances commerciales	93.379,33	44.625,39
Autres créances	21.440,74	13.049,33
	114.820,07	57.674,72
VIII. PLACEMENTS DE TRESORERIE		
Autres placements	100.905,67	100.005,82
IX. VALEURS DISPONIBLES		
Banques	524.880,95	657.028,38
Caisse	230,23	920,87
	525.111,18	657.949,25
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	21.723,45	15.819,65
TOTAL DE L'ACTIF	3.149.136,05	3.218.731,02

Tous les montants sont en euros.

PASSIF	31/12/14	31/12/13
Capitaux propres	3.011.994,39	3.105.338,41
I. CAPITAL		
A. Capital souscrit	6.236.678,07	6.236.678,07
B. Capital non appelé	-3.600.000,00	-3.600.000,00
	2.636.678,07	2.636.678,07
IV. RESERVES		
A. Réserve légale	61.268,01	61.268,01
B. Réserves indisponibles	0,00	27.979,71
D. Réserves disponibles	314.048,31	353.257,00
	375.316,32	442.504,72
V. BENEFICE - PERTE		
Bénéfice reporté		26.155,62
Perte reportée	0,00	
	0,00	26.155,62
VII. PROVISIONS		
Autres risques et charges	36.271,46	29.674,48
	36.271,46	29.674,48
Dettes	100.870,20	83.718,13
IX. DETTES A UN AN AU PLUS		
Dettes commerciales	11.979,94	17.377,46
Dettes fiscales, salariales et sociales	39.208,26	66.340,67
Dividende à distribuer	49.682,00	0,00
	100.870,20	83.718,13
X. COMPTES DE REGULARISATION		
	0,00	0,00
TOTAL DU PASSIF	3.149.136,05	3.218.731,02



2. Compte de résultats

	31/12/14	31/12/13
I. VENTES ET PRESTATIONS	533.487,19	551.056,15
Chiffres d'affaires	440.244,20	446.391,18
Autres produits d'exploitations	93.242,99	104.664,97
II. COUTS DES VENTES ET PRESTATIONS	693.499,12	791.023,85
Services et biens divers	285.643,85	388.132,19
Rémunérations, charges sociales et pensions	403.671,99	399.722,86
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations corporelles et incorporelles	3.572,28	3.029,50
Autres charges d'exploitation	611,00	139,30
III. BENEFICE D'EXPLOITATION - PERTE D'EXPLOITATION	-160.011,93	-239.967,70
IV. PRODUITS FINANCIERS	126.584,19	138.590,97
Produits des immobilisations financières	118.988,89	128.032,05
Produits des actifs circulants	7.595,30	10.558,92
V. CHARGES FINANCIERES	537,30	489,39
Charges des dettes	0,00	0,00
Autres charges financières	537,30	489,39
VII. PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00	0,00
VIII. CHARGES EXCEPTIONNELLES	9.696,98	6.387,99
IX. RESULTAT DE L'EXERCICE	-43.662,02	-108.254,11
AFFECTATIONS ET PRELEVEMENTS		
Bénéfice (-Perte) de l'exercice à affecter	-43.662,02	-108.254,11
Bénéfice reporté de l'exercice précédent	26.155,62	134.409,73
Bénéfice à affecter	-17.506,40	26.155,62
Dotations à la réserve légale	0,00	0,00
Perte à reporter		26.155,62
Rémunération du capital	-17.506,40	0,00
	-17.506,40	26.155,62

RAPPORT DU COMMISSAIRE-REVISEUR

Rapport du Commissaire-Reviseur sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2014 présenté à l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires de la S.A. AQUAWAL

Siège social Rue Félix Wodon, 21, B-5000 NAMUR

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous faisons rapport dans le cadre du mandat de commissaire. Le rapport inclut notre opinion sur les comptes annuels ainsi que les mentions (et informations) complémentaires requises.

Attestation sans réserve des comptes annuels

Nous avons procédé au contrôle des comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2014 (exercice du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014), établis sur la base du référentiel comptable applicable en Belgique, dont le total du bilan s'élève à 3.149.136 € (arrondi) et dont le compte de résultats se solde par une perte de l'exercice de 43.662 € (arrondi).

L'établissement des comptes annuels relève de la responsabilité de l'organe de gestion. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs ; le choix et l'application de règles d'évaluation appropriées ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces comptes sur la base de notre contrôle. Nous avons effectué notre contrôle conformément aux dispositions légales et selon les normes de révision applicables en Belgique, telles qu'édictées par l'Institut des Reviseurs d'Entreprises. Ces normes de révision requièrent que notre contrôle soit organisé et exécuté de manière à obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives, qu'elles résultent de fraudes ou d'erreurs.

Conformément aux normes de révision précitées, nous avons tenu compte de l'organisation de la société en matière administrative et comptable ainsi que de ses dispositifs de contrôle interne. Nous avons obtenu de l'organe de gestion et des préposés de la société les explications et les informations requises pour notre contrôle. Nous avons examiné par sondages la justification des montants figurant dans les comptes annuels. Nous avons évalué le bien-fondé des règles d'évaluation et le caractère raisonnable des estimations comptables significatives faites par la société ainsi que la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que ces travaux fournissent une base raisonnable à l'expression de notre opinion.

A notre avis, les comptes annuels clos le 31 décembre 2014 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats

de la société, conformément au référentiel comptable applicable en Belgique.

Mentions (et informations) complémentaires

L'établissement et le contenu du rapport de gestion, ainsi que le respect par la société du Code des sociétés et des statuts, relèvent de la responsabilité de l'organe de gestion.

Notre responsabilité est d'inclure dans notre rapport les mentions et informations complémentaires qui ne sont pas de nature à modifier la portée de l'attestation des comptes annuels :

- Le rapport de gestion traite des informations requises par la loi et concorde avec les comptes annuels. Toutefois, nous ne sommes pas en mesure de nous prononcer sur la description des principaux risques et incertitudes auxquels la société est confrontée, ainsi que de sa situation, de son évolution prévisible ou de l'influence notable de certains faits sur son développement futur. Nous pouvons néanmoins confirmer que les renseignements fournis ne présentent pas d'incohérences manifestes avec les informations dont nous avons connaissance dans le cadre de notre mandat.
- Sans préjudice d'aspects formels d'importance mineure, la comptabilité est tenue conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables en Belgique.
- Nous n'avons pas à vous signaler d'opération conclue ou de décision prise en violation des statuts ou du Code des sociétés. L'affectation des résultats proposée à l'Assemblée générale est conforme aux dispositions légales et statutaires.

Namur, le 26 mai 2015

Sprl J-M Deremince **Reviseur d'Entreprises**
Commissaire
Représentée par
Jean-Marie DEREMINCE,
Reviseur d'Entreprises

Editeur responsable

Alain GILLIS
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Rédaction

Sylvie VERTONGEN
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Coordination

Fanny MERENNE
S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR

Photographies

AQUAWAL
CRÉACOM
NITRAWAL

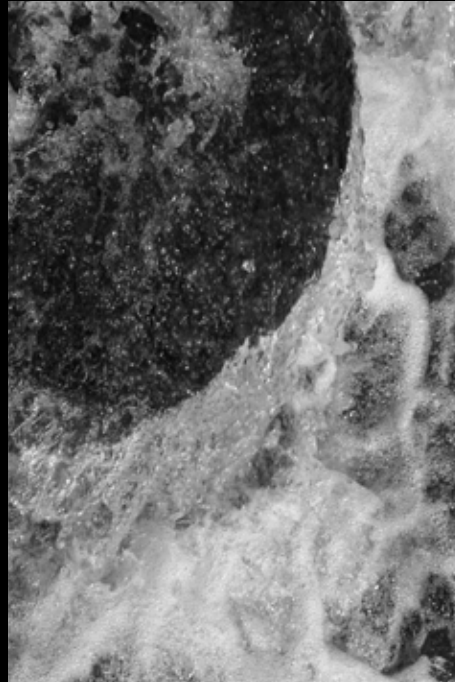
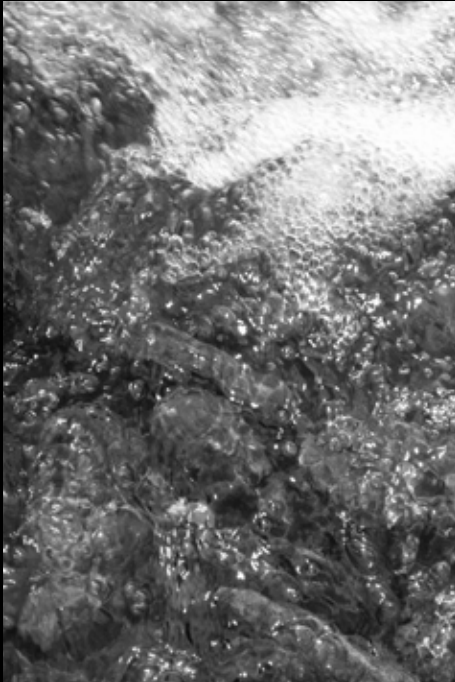
Conception & réalisation

Créacom
Tél. : +32 (0)4 227 90 06

S.A. AQUAWAL

Rue Félix Wodon 21
B-5000 NAMUR
Tél. : +32 (0)81 25 42 30
Fax : +32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be
www.aquawal.be

Ce rapport d'activités est imprimé
sur du papier respectueux
de l'environnement.





S.A. AQUAWAL
Rue Félix Wodon, 21 • B-5000 NAMUR
Tél. : + 32 (0)81 25 42 30
Fax : + 32 (0)81 65 78 10
aquawal@aquawal.be • www.aquawal.be

